

A PROPOS

DU RAPPORT DE LA COMMISSION

SUR LA MESURE DES PERFORMANCES ECONOMIQUES

ET DU PROGRES SOCIAL (2009)

Le point de vue d'un comptable national à la retraite ¹

André VANOLI

¹ - Communication au 13^{ème} Colloque de l'Association de comptabilité nationale, 2-3-4 juin 2010 Paris. Sauf exception, les références sont données au texte anglais original du Rapport.

- Introduction	
Un débat passionnel autour d'un PIB fantasmé	3
- Des clarifications essentielles	
Le bloc des principales conclusions	..8
- De la qualité de vie/well-being	
Le PIB dans le domaine des moyens, non dans celui des résultats	9
- De la durabilité du développement stricto sensu	15
- Des relations Economie/Nature dans la CN courante	21
- Transition	26
- Mieux utiliser les potentialités de la CN moderne et les développer	27
- La relation prix de marché/bien-être insuffisamment clarifiée par la Commission	31
- Surprenante révérence de la Commission à l'égard du concept de "dépenses défensives"	34
- Retour sur la mesure de la performance économique courante	40
- Conclusion	43
- Références	48

INTRODUCTION

Un débat passionnel autour d'un PIB fantasmé

La Commission ² avait comme objectif d'identifier les limites du Produit intérieur brut (PIB) comme indicateur de performance économique et de progrès social et de proposer des indicateurs plus adéquats.

En peu de temps, elle a réalisé un travail considérable et produit un rapport très intéressant. Celui-ci passe en revue les principales idées et propositions qui ont été avancées et discutées depuis une quarantaine d'années autour des problèmes de mesure de la croissance, du développement, du bien-être, de l'environnement et, dans des formulations plus récentes, du développement durable et du progrès de la société.

Comme on pouvait s'y attendre, la Commission n'a pas proposé d'idées nouvelles bouleversantes. Elle a cherché à organiser la matière existante, à situer les outils disponibles ou à développer en fonction des différents objectifs poursuivis, à analyser leur pertinence et à formuler des recommandations sur les pistes à privilégier pour progresser dans la connaissance. Ce faisant, elle a effectué beaucoup de clarifications utiles, même si à mon avis cet effort de clarification n'a pas toujours été suffisant.

La structure du Rapport en complique un peu la lecture. Il comporte en effet un résumé pour les décideurs (Executive summary), puis une première partie comportant une version semi-développée (Short narrative on the Content of the Report), organisée en trois chapitres : 1. Questions classiques sur le PIB (Classical GDP Issues), 2. Qualité de vie (Quality of Life) 3. Développement durable et Environnement (Sustainable Development and Environment) ³, et enfin une seconde partie plus développée dans laquelle les arguments de substance sont plus complètement présentés

² - Constituée à l'initiative du Président de la République, M. Nicolas Sarkozy, en février 2008, elle a remis son rapport en septembre 2009. Composée essentiellement d'économistes, la Commission de 25 membres était présidée par Joseph Stiglitz, avec Amartya Sen comme conseiller du président et Jean-Paul Fitoussi comme coordinateur. Les autres membres étaient : Bina Agarwal, Kenneth J. Arrow, Anthony B. Atkinson, François Bourguignon, Jean-Philippe Cotis, Angus S. Deaton, Kemal Dervis, Marc Fleurbaey, Nancy Folbre, Jean Gadrey, Enrico Giovannini, Roger Guesnerie, James J. Heckman, Geoffrey Heal, Claude Henry, Daniel Kahneman, Alan B. Krueger, Andrew J. Oswald, Robert D. Putnam, Nick Stern, Cass Sunstein, Philippe Weil. Elle a été appuyée par un groupe de rapporteurs de l'INSEE, de l'OFCE et de l'OCDE, le rapporteur général étant Jean-Étienne Chapron (INSEE). Le Rapport de la Commission est accessible sur www.stiglitz-sen-fitoussi.fr, dans son texte original en anglais et en traduction française.

³ - J'ai utilisé dans cette note la terminologie officielle adoptée en français Durabilité pour Sustainability et Durable pour Sustainable.

(Substantial Arguments presented in the Report) pour les mêmes trois chapitres. De surcroît, le site de la Commission comporte un texte signé de ses seuls président, conseiller et organisateur, qui s'intitule « La mesure de la performance économique et du progrès social revisitée. Réflexions et vue d'ensemble » (« The Measurement of Economic Performance and Social Progress Revisited. Reflections and Overview »), d'une longueur à peu près équivalente à celle de la première partie du Rapport lui-même et dont le statut est peu clair. Ce texte additionnel, dont les formulations ne sont pas toujours en totale harmonie avec celles du Rapport pour les questions des chapitres 1⁴, ne fait pas partie du Rapport lui-même. C'est pourquoi je limiterai mes remarques à l'examen du Rapport lui-même. J'ai travaillé sur son texte original en anglais.

Il n'est pas tout à fait simple, pour quelqu'un qui a participé pendant un demi-siècle aux travaux de comptabilité nationale et aux discussions les concernant et qui a publié au début du 21^{ème} siècle une substantielle histoire de la comptabilité nationale ("Une histoire de la Comptabilité nationale", la Découverte, 2002 ; traduction anglaise "A History of National Accounting", IOS Press, 2005), de donner son point de vue sur ce Rapport. La difficulté est liée à la façon dont les thèmes traités ont été inscrits dans le débat public au cours des dernières décennies, à la focalisation excessive de ce débat sur un instrument de mesure de la production, le PIB, dans une atmosphère de psychodrame collectif auto-entretenu peu propice à un examen raisonnablement dépassionné des questions concernées, quelle que soit leur importance. De là, à chaque instant, des risques d'incompréhension.

Du fait même du caractère souvent passionnel de ce débat, je commencerai cependant par l'évoquer brièvement. En vérité, il mériterait qu'une thèse lui soit consacrée.

Les systèmes nationaux et internationaux de comptabilité nationale expliquent que les agrégats que celle-ci définit et calcule mesurent notamment la production économique, avec une certaine définition de son champ et comme toujours certaines conventions, et la consommation finale, plus généralement les emplois (consommation, formation de capital fixe, etc..) qui sont effectués des biens et services issus des activités de production. Les comptes nationaux ont toujours montré clairement que ces agrégats ne visaient pas à mesurer le bien-être et que leur variation en volume (à prix constants) ne pouvait pas être interprétée comme une variation du bien-être de la société. La position de Simon Kuznets, qui concevait le revenu national comme devant être une mesure du bien-être économique, n'a pas été retenue lors de l'émergence de la comptabilité nationale dans les

⁴ - Ce qui risque de faire parfois hésiter le lecteur sur ce que sont effectivement les messages de la Commission. On notera que ce texte des trois auteurs est repris sous le titre "Essai sur la mesure des performances économiques et du progrès social" en première partie du premier volume "Richesse des nations et bien-être des individus" de l'ouvrage paru chez Odile Jacob en novembre 2009. Le deuxième partie de ce volume est constitué de l'Executive summary et des trois chapitres de la partie I du Rapport de la Commission. Le deuxième volume "Vers de nouveaux systèmes de mesure" est constitué pour l'essentiel des trois chapitres de la partie II du Rapport de la Commission.

années quarante et cinquante du 20^{ème} siècle avec notamment la contribution insigne de Richard Stone et James Meade au Royaume-Uni et les travaux de la nouvelle équipe (Milton Gilbert, etc...) du Department of Commerce aux Etats-Unis (avec laquelle pour cette raison, entre autres, Kuznets a pris ses distances).

Cette position des comptes nationaux a été justifiée dans une large mesure par la discussion initiée par John Hicks en 1940 dans *Economica* avec la participation, jusque tard dans les années cinquante, de nombreux économistes, à propos de l'interprétation en termes de variation du bien-être social de la variation en termes réels du revenu national. Quoique portant sur cet agrégat, le débat valait aussi bien pour la variation en volume de l'agrégat de la production devenu bientôt l'agrégat principal des comptes nationaux émergents. Ce débat théorique, mené dans le cadre de la théorie néo-classique, a montré pourquoi, même dans un cadre purement marchand et sans externalités, le revenu/produit national et sa variation ne pouvaient faire l'objet d'une telle interprétation.

Et cependant, dans les dernières décennies, des flots d'encre et de salive ont été utilisés pour « démontrer » que le PIB n'était pas une mesure pertinente du bien-être. Démonstration facile, puisque cet agrégat n'étant ni une mesure ni un indicateur du bien-être ne pouvait évidemment pas en être une mesure ou un indicateur pertinent.

En réalité, ce que les critiques mettaient en cause, c'était la place occupée par la croissance économique et la consommation dans les préoccupations des sociétés contemporaines et les conséquences dommageables qui pouvaient en résulter pour l'environnement naturel et le bien-être des populations.

Pour des raisons qui tiennent sans doute principalement aux formes de la médiatisation et de la communication contemporaines, on est passé de la critique des objectifs de la société à celle de l'instrument de mesure de l'agrégat de la production. Un tel déplacement ne s'était pas produit, autant qu'il m'en souvienne, lors de la mise en cause de la croissance à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix au profit d'une notion jugée alors meilleure de développement.

Il est typique que le titre des travaux de Nordhaus et Tobin portait sur la substance (« Is Growth Obsolete ? »), comme celui du fameux rapport du Club de Rome (« Halte à la croissance ? » , titre de l'édition française, "The limits to growth" dans l'original), tandis que le mouvement des indicateurs sociaux ne mettait pas en cause la mesure de la production, mais proposait des batteries d'indicateurs pour représenter les phénomènes que celle-ci ne couvrait pas.

En schématisant, on pourrait dire que l'on est passé en quelques décennies de « Is Growth Obsolete ? » à « A bas la dictature du PIB ! » (titre d'une tribune parue le 23 janvier 2002 dans le journal Le Monde)⁵. Paradoxalement, ce passage s'est effectué alors que, dans le même temps, les objectifs chiffrés de taux de croissance qui figuraient, au-delà des plans quinquennaux des économies de type soviétique, dans un certain nombre de pays occidentaux comme la France dans le cadre de la planification indicative ont disparu. On pourrait sourire du titre outrancier de la tribune du Monde, si dans les dix à quinze dernières années un thème voisin n'avait été développé de manière insistante à propos du PIB censé être l'instrument principal de la gouvernance économique de nos sociétés, voire de leur gouvernance tout court (cf. le thème « Notre boussole est erronée, etc... »).

Une critique analogue quoique moindre est souvent portée contre ce qui serait la prééminence du PIB dans nos systèmes d'information. Ici à nouveau il convient de ne pas tout mélanger. Si le système d'information économique a été mis en place et développé de manière prioritaire en particulier jusqu'au début des années soixante-dix, le corpus des statistiques sociales a connu ensuite un formidable développement, notamment dans le sillage du mouvement des indicateurs sociaux, tandis que, après un retard notoire certes, les informations sur l'environnement se sont vues attacher une importance grandissante. De grandes lacunes subsistent dans tous les domaines, d'autant que la complexité des phénomènes à observer s'accroît. Mais il est facile de voir que la question principale sous-jacente, bien réelle au-delà des fantasmes, est qu'il n'existe pas pour le moment dans le domaine social ni dans celui de l'environnement naturel de grandeurs statistiques représentatives analogues à ce que sont pour l'économie, les agrégats en valeur monétaire qu'un système de comptabilité nationale comporte. De là la tentation, compréhensible mais vouée à l'échec, d'étendre les agrégats économiques de celle-ci, que ce soit le PIB, le revenu national ou la consommation/dépense, de manière à leur faire couvrir un champ bien plus vaste de phénomènes.

Dans le champ économique lui-même il est facile de constater que le PIB est loin d'être un indicateur tellement privilégié. Le suivi à court/moyen terme des économies repose sur un ensemble considérable d'informations, parmi lesquelles une batterie d'indicateurs se détache. On peut citer entre autres le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, la consommation des ménages, leur revenu disponible et leur taux d'épargne et souvent leur endettement, les échanges extérieurs et les taux de change, le déficit public et la dette, sans oublier les indices boursiers dont la prééminence sur les ondes en tout cas paraît indiscutable. J'allais omettre l'indice de la production industrielle, au rôle moindre que dans le passé. « Mais pourquoi pas un indice général de la production ? », demandera peut-être quelqu'un. Précisément, le voilà, car c'est une fonction essentielle du PIB, certes plus riche mais qui joue ce rôle, et qui est en général calculé trimestriellement. On a même vu se manifester parfois, il y a une dizaine d'années, une demande de PIB mensuel.

⁵ - Jean Gadrey me pardonnera de m'appuyer ici sur le titre provocant de son texte à propos duquel nous avons échangé des messages à l'époque.

Sans contester ce rôle du PIB, la critique a parfois porté sur le fait que, en particulier dans la présentation de quelques grandeurs caractéristiques d'une économie, le PIB ou le PIB par habitant figurait presque toujours à côté de la population, l'espérance de vie, fréquemment aussi le classement du pays selon l'IDH (Indice de développement humain), et quelques autres informations sélectionnées. Il n'y a cependant pas lieu de s'étonner de cela. Le PIB fournit une première idée de la taille d'une économie et une référence à laquelle on peut rapporter, de manière en général significative, d'autres grandeurs comme par exemple le déficit public ou la dette publique, le solde des échanges extérieurs, les dépenses du pays pour l'éducation ou la santé, etc... Bien sûr, on pourrait aussi utiliser aux mêmes fins, et ce serait souvent préférable, le RNB (revenu national brut) ou parfois le RNN (revenu national net) ⁶. Cependant PIB, RNB ⁷ ou DNB (Dépense nationale brute) sont mesurés pour la même délimitation de l'activité économique.

Quoi qu'il en soit, dans le contexte du psychodrame évoqué plus haut, des voix se sont même fait entendre pour demander purement et simplement l'abandon du calcul du PIB, et son remplacement par une mesure du bien-être ou du progrès social ou d'une notion voisine. Les mêmes voix auraient-elles demandé l'abandon du calcul de la production si elles avaient eu conscience que c'était cela que le PIB mesurait ? Plus modérées, d'autres voix proposaient que le PIB, plus précisément le PIN (produit intérieur net), soit modifié de manière à prendre en compte les relations entre l'économie et l'environnement naturel dans une perspective de développement durable. D'autres encore s'en tenaient au souhait de voir le PIB complété par d'autres indicateurs.

Des clarifications essentielles.

Le bloc des principales conclusions.

La Commission a apporté sur les questions ainsi débattues des clarifications essentielles, même s'il demeure certaines ambiguïtés sur lesquelles j'attirerai l'attention. ⁸

Je formulerai de la manière suivante ce que j'appellerai le « **bloc des principales conclusions** » :

⁶ - Dans l'Union européenne, une des ressources communautaire est calculée actuellement en proportion du RNB.

⁷ - Dans le SCN 1993/SEC 1995 le terme RNB (revenu national brut) a remplacé le terme précédent PNB (produit national brut). Le contenu est le même. Une partie des économistes et des journalistes ne semble pas en avoir été informée, faute d'une insuffisante communication des comptes nationaux.

⁸ - Mon intention n'est pas de résumer le Rapport, ni de présenter formellement les recommandations de la Commission qui figurent de manière très claire à la fin de chaque chapitre.

1 - La Commission ne propose pas d'abandonner le calcul du PIB, mais de l'ajuster éventuellement et de le compléter.

2 - La Commission montre combien il est difficile de rendre compte de la notion complexe de qualité de vie (la Commission utilise de manière interchangeable dans les chapitres 2 les termes quality of life et well-being ; j'évoque un peu plus loin les problèmes de traduction de ces termes en français). Elle ne pense pas que cela puisse se faire à partir du PIB, par additions et soustractions.

Les approches possibles sont diverses (bien-être subjectif, capacités (facultés), répartitions équitables, etc...). Les questions de métrique, de liens entre domaines ou dimensions, d'agrégation sont complexes. Les besoins d'informations additionnelles ou nouvelles sont considérables. Les choix éthiques sont inévitables. Il appartient aux institutions statistiques publiques de développer les systèmes d'information nécessaires, permettant la construction de différents indices numérisés. Ce n'est pas leur tâche en revanche de procéder eux-mêmes à cette construction ⁹.

3 - La Commission, dans les chapitres 3, propose de distinguer radicalement la question de la recherche d'indicateurs du développement durable, dans une approche rigoureuse de ce concept, et celle des travaux qui visent à mesurer la qualité de vie courante ou à observer et mesurer les relations courantes entre l'économie et l'environnement. La dimension prospective du développement durable implique des travaux de modélisation d'une extrême complexité et des choix normatifs à considérable incidence qui sont à nouveau inévitables. Ces travaux et ces choix ne relèvent pas du travail des statisticiens d'observation. Les propositions d'ajustement des comptes nationaux formulées dans le cadre des recherches sur la comptabilité intégrée de l'économie et de l'environnement ne peuvent déboucher sur de véritables indicateurs de durabilité du développement. Les agrégats ajustés dans ce contexte ne peuvent être qualifiés de durables.

4 - Dans tous les domaines considérés, la Commission juge essentielles la mesure et l'analyse des répartitions, et donc des inégalités, en premier lieu entre les catégories de ménages ou d'individus. Cette recommandation est fondamentale puisque, si l'étude des répartitions est courante dans les travaux statistiques relatifs au revenu et à la consommation des particuliers, elle est presque toujours absente des comptes nationaux macroéconomiques eux-mêmes. L'absence d'articulation complète entre les niveaux micro et macroéconomique limite très fortement la richesse potentielle des analyses.

⁹ - Une précision est ici nécessaire. Certains services statistiques publics ont à la fois un rôle d'observation et de production d'informations statistiques et, par ailleurs, une activité d'analyse, voire de recherche. J'entends la position de la Commission comme s'appliquant à ce rôle d'observation et de production statistique. Ceci n'exclut pas des travaux d'analyse et de recherche qui ne doivent pas être confondus avec l'activité d'observation. Même si elle est parfois délicate et si le public peut s'y tromper, cette distinction est essentielle pour les institutions statistiques publiques.

De la qualité de vie/well-being

Le PIB dans le domaine des moyens, non dans celui des résultats

Mes commentaires porteront surtout sur ces principales conclusions et les relations entre elles. Je commencerai par ce qui concerne la qualité de vie (quality of life/well-being). En français, on traduit le plus souvent well-being par bien-être, mais on traduit welfare également par bien-être, ce qui crée une certaine confusion. Depuis quelques années, voire quelques décennies, l'usage semble s'être de plus en plus largement répandu d'utiliser en anglais le terme well-being dans les travaux qui ne visent pas une mesure agrégée du bien-être en termes monétaires au moyen de modifications et compléments du revenu ou plutôt de la consommation des comptes nationaux, en réservant le terme welfare aux travaux qui se fixent au contraire un tel objectif dans le cadre de la théorie économique néo-classique. Ainsi, la recherche de Nordhaus et Tobin portait sur « a measure of economic welfare », en termes monétaires, tandis que celle d'Osberg et Sharpe a proposé « an index of economic well-being », indice composite combinant éléments monétaires et éléments non-monnaies. Il y a quelque temps j'avais proposé de continuer à traduire welfare par bien-être, mais de traduire well-being par précisément « qualité de la vie » ou plutôt « qualité de vie »¹⁰. Il est difficile de prévoir quel usage prédominera en français dans le futur et même si la confusion signalée plus haut pourra être évitée. Parlant des chapitres 2 du rapport de la Commission, je dirai ici « qualité de vie/well-being ».

Le point de départ fondamental des chapitres 2 est la distinction entre les ressources, c'est-à-dire les biens et services dont les gens disposent, et les résultats en termes de « qualité de vie/well-being » de leur utilisation. Les ressources (en biens et services) sont des moyens. Leur transformation en « well-being » varie selon les personnes. De plus, de nombreuses ressources ne sont pas marchandes et beaucoup de déterminants du well-being humain sont des aspects des circonstances de la vie des gens qui ne peuvent être décrits comme des ressources auxquelles on puisse imputer des prix, même si les personnes procèdent à des arbitrages entre ces déterminants. Je recommande la lecture du § 65 du chapitre 2 de la partie I du rapport et celle des pages 143 à 145 du chapitre correspondant de la partie II et en particulier l'encadré (box 2.1) "Is command over resources an adequate metric to assess human well-being ?" (les paragraphes des chapitres 2 et 3 de la partie II ne sont malheureusement pas numérotés).

¹⁰ - « Qualité de vie » est, il me semble, une traduction plus adéquate de « quality of life » que « qualité de la vie » que retient la version française du Rapport de la Commission. « Qualité de vie » est une sorte de double substantif, ou un substantif composé si on veut, tandis que « qualité de la vie » semble supposer qu'on sait ce qu'est la vie et qu'on recherche sa qualification, le terme qualité joue alors plutôt le rôle d'un adjectif. D'autre part, la paire de notions niveau de vie/qualité de vie semble bien se balancer. Enfin, je peux parler de ma qualité de vie alors qu'il m'est plus difficile de parler de ma qualité de la vie et si, pour sortir de la difficulté, je dis la qualité de ma vie je parle plutôt alors d'autre chose.

Cette conclusion de la Commission implique que le PIB (ensemble agrégé de biens et services économiques) se situe dans le domaine des moyens et non dans celui des résultats. Elle entraîne que le PIB ne peut être transformé afin d'en faire une mesure en termes monétaires de la "qualité de vie/well-being". La phrase qui commence le deuxième paragraphe de l'encadré 2.1 vaut d'être citée : "Les approches de la qualité de vie considèrent le revenu et la richesse [sous-entendu : "en termes monétaires"], même lorsqu'ils sont étendus au moyen de l'imputation d'éléments additionnels, comme une approximation inadéquate du "bien-être/well-being" humain ...". Depuis des années, je me permets de le rappeler ¹¹, j'ai essayé de faire comprendre cela, sans grand succès certes, à propos des tentatives d'interpréter le PIB en termes de bien-être (welfare).

Les chapitres 2 du Rapport abordent la question de l'autre côté, en essayant de répondre - en la prenant dans toute sa complexité- à la question "qu'est-ce que la qualité de vie ?" ¹²

A cette question, qui évoque le vieux débat philosophique sur ce qui constitue "la vie bonne" ou "une vie bonne" (a "good life", p. 143), la Commission n'a pas cherché à donner une réponse de consensus, mais à identifier les domaines (areas) dans lesquels des mesures crédibles pourraient être effectuées.

Elle analyse d'abord les principales approches conceptuelles utiles à cet effet : le bien-être subjectif (Subjective well-being), la notion de facultés (capabilities) ¹³ et les notions économiques dérivées de l'économie du bien-être (welfare economics) et de la théorie des allocations équitables (fair).

Puis elle passe en revue les caractéristiques objectives constituant la qualité de vie (la santé, l'éducation, les activités personnelles, la représentation politique et la gouvernance, les liens sociaux, les conditions environnementales, l'insécurité personnelle et l'insécurité économique) ¹⁴.

¹¹ - Dans HCN 2002, j'ai insisté sur la distinction moyens/fins : "... tous les produits qualifiés de finals par la CN sont des moyens en vue de certaines fins Production, consommation et effets de l'utilisation des produits ne sont pas à confondre" (p. 365). Ou encore, dans une communication à un colloque sur les services (14 octobre 2005) : "Je considère que la distinction entre les moyens mis en œuvre et les résultats de leur utilisation ou les fins poursuivies est fondamentale. La production de biens et services, leur acquisition par des utilisateurs font partie du domaine des moyens. Pour être tout à fait explicite, le PIB fait partie du domaine des moyens et ne saurait en aucune manière, quelle que soit la façon dont on peut chercher à le corriger, constituer un indicateur du résultat de l'utilisation effective des biens et services, individuels ou collectifs, par ceux qui en bénéficient (parfois en souffrent). Il ne saurait être un indicateur de bien-être)" (Les services dans la comptabilité nationale et la statistique. Rétrospective et problèmes actuels, non publié, p. 17).

¹² - La Commission a systématiquement évité de poser la question en termes de "bonheur".

¹³ - Traduire "capabilities" par "capacités" ne me paraît pas excellent. La notion de "faculté" (de faire quelque chose) semble préférable dans le contexte de la qualité de vie.

¹⁴ - On pouvait s'attendre à trouver la vie au travail dans la liste des grandes caractéristiques de la qualité de vie. La question n'est pas oubliée. Elle est traitée dans les développements consacrés aux diverses caractéristiques, en particulier parmi les activités personnelles (notion de "travail décent" du BIT), les liens sociaux (relations avec les collègues) et l'insécurité économique (chômage). Il n'empêche que ceci ne rend pas assez justice à cette partie majeure des activités humaines.

Enfin, elle concentre son attention sur les questions transversales des inégalités et de leur cumul dans la qualité de vie, de l'évaluation des liens entre les diverses dimensions de la qualité de vie et de la recherche de mesures agrégées de la qualité de vie couvrant diverses dimensions de celle-ci.

On peut dire qu'à aucun moment, dans ces chapitres 2, la Commission ne cède à la facilité. Ce qu'elle présente est aussi éloigné que possible du "il n'y a qu'à" des gens pressés.

Les développements abondants consacrés, dans le chapitre 2 de la partie II, aux caractéristiques objectives de la qualité de vie (depuis la santé jusqu'à l'insécurité économique) évoquent, pour ceux qui l'ont connu, le mouvement des indicateurs sociaux né dans les années soixante-dix ¹⁵. Ils reflètent en même temps les progrès considérables enregistrés depuis lors dans les statistiques sociales et les études et recherches du domaine social (voir par exemple ce qui concerne la santé ou l'éducation ou encore les relations sociales). En même temps, le problème de l'agrégation entre toutes les dimensions, sur lequel la tentative de Richard Stone de bâtir un Système de statistiques sociales et démographiques inspiré du système de comptabilité nationale ¹⁶ avait buté, semble rester, pour le moment, entier. Le haut de la p. 207 du texte anglais (début du 4.3, p. 230 du texte français) est assez net sur ce point : "La quête d'une mesure agrégée de la qualité de vie qui combine les informations entre toutes ses dimensions est souvent perçue comme le « Saint Graal » de tous les efforts visant à dépasser les mesures économiques classiques. Toutefois, ce point de vue est à la fois limité et trompeur. Limité, parce qu'établir un système de mesure exhaustif de la qualité de vie qui soit capable de produire des informations de qualité dans ses différents domaines est une tâche plus ardue et de plus longue haleine que celle consistant à combiner les informations disponibles [sous-entendu : partielles] en une mesure synthétique unique. Trompeur, parce qu'il est impossible d'agréger les divers aspects de la qualité de vie sans porter de jugements de valeur qui seront forcément sujets à controverse"...

Mais le Rapport reconnaît que le défi est réel d'apporter une description plus condensée de la qualité de vie que celle que fournissent les séries d'indicateurs non-monétaires.

En fait, on peut se demander s'il n'existe pas un candidat potentiel au titre de numéraire de la qualité de vie/well-being dans l'approche du bien-être subjectif qui s'est développée depuis quelques décennies en proximité avec la psychologie. Il ne s'agit pas de la mesure de la satisfaction dans la vie (jugement d'ensemble d'une personne sur sa vie à un moment donné). Une telle mesure

¹⁵ - Du côté statistique, le point culminant de ce mouvement avait été l'impressionnante proposition par Richard Stone d'un système de statistiques démographiques et sociales (Rapport final publié par l'ONU en 1976 "Vers un système de statistiques démographiques et sociales"). Pour une présentation rapide de cet effort, on peut se reporter à l'encadré 31, p. 254-255, d'Une histoire de la comptabilité nationale.

¹⁶ - Le SSDS portait sur l'intégration d'un système articulé de statistiques sociales et démographiques au moyen notamment de la cohérence de ses concepts, définitions et nomenclatures, et la proposition de batteries d'indicateurs par domaine. Mais aucun numéraire commun n'avait pu être identifié.

présente un intérêt considérable en elle-même et peut être rapprochée de diverses caractéristiques objectives d'une personne, mais son caractère de jugement global qui en fait l'intérêt en limite en même temps les potentialités méthodologiques, même si on la mesure pour des domaines particuliers (la vie au travail, etc...).

En revanche, les aspects plus analytiques de l'approche du bien-être subjectif (présence de sentiments ou d'affects positifs, absence de sentiments ou d'affects négatifs, sur un intervalle de temps) visent à mesurer, au travers d'enquêtes certes complexes, les flux d'émotions, positives ou négatives enregistrées au cours du temps dans les différents types d'activités auxquels l'emploi du temps donne lieu. Il n'est pas dans mon propos d'entrer plus avant dans les méthodes utilisées ou proposées et leurs problèmes (voir le Rapport, chapitre 2, partie II, p. 145 et ss), mais de souligner que l'on peut interpréter les démarches du bien-être subjectif comme des tentatives de percevoir et mesurer directement au niveau des réactions psychologiques des personnes, les résultats en termes de qualité de vie pour les individus de la combinaison des moyens, déterminants et caractéristiques à partir desquels ces réactions psychologiques se produisent. Au-delà des chercheurs, spécialistes du cerveau et de son fonctionnement, envisageront-ils un jour des méthodes permettant d'enregistrer les phénomènes électrochimiques qui sont associés à ces réactions psychologiques ?

Ce qui précède ¹⁷ veut surtout souligner un aspect très important des approches du type bien-être subjectif. Celles-ci peuvent s'interpréter comme reposant sur une séparation radicale entre l'observation des "moyens/ressources" et celle de la "qualité de vie". A partir de là, tout le champ des analyses entre ces deux domaines d'observation serait ouvert et enrichi.

Les approches de type bien-être subjectif ne sont pas sans soulever certaines questions fondamentales : la comparabilité interpersonnelle des "émotions", la cohérence de leur évolution temporelle, l'existence éventuelle de seuils et de plafonds (le maximum des capacités émotionnelles évolue-t-il au cours du temps ?), enfin, last but not least, "qu'est-ce que l'utilité ?". Pour ne rien dire de "qu'est-ce que le bonheur ?", que des travaux de recherches nombreux depuis quelques années tendent à assimiler à la satisfaction de la vie. La Commission a heureusement évité de se commettre avec cette question. Elle critique au passage (partie II, chapitre 2, p. 145-6) l'hypothèse parfois faite que toutes les dimensions du bien-être subjectif peuvent être d'une manière ou d'une autre ramenées à un concept unique de "bonheur". Ces questions montrent finalement que le problème du numéraire (d'une unité commune de mesure) se pose aussi dans l'optique du bien-être subjectif.

En fait, la question du numéraire, telle que je l'ai présentée dans les pages précédentes, n'est pas posée explicitement dans le Rapport. Elle affleure surtout dans les développements limités consacrés à l'agrégation entre dimensions. Le Rapport est très critique, avec quelques nuances (voir encadré 2.2, p. 154) sur le recours au total du consentement à payer dans la lignée de l'économie du bien-être. Il l'est moins sur la théorie des allocations équitables et en particulier "l'approche par

¹⁷ - Ce n'est évidemment pas une proposition de la Commission, ni de l'auteur de ce point de vue.

équivalence", notamment la notion de revenu équivalent qui a fait l'objet de travaux assez nombreux dans les dernières années. A vrai dire, il n'est pas aisé de tirer de la lecture des passages consacrés à la notion de revenu équivalent une appréciation d'ensemble sur les potentialités de celle-ci. Il est noté (p. 155) que cette approche permet d'utiliser une métrique monétaire pour mesurer des aspects non marchands de la qualité de vie, mais que ceci ne doit pas être interprété comme donnant une valeur spéciale à l'argent sur d'autres aspects de la vie (p. 214). Cela veut dire simplement qu'une unité non monétaire de mesure n'est pas requise pour intégrer des aspects non monétaires de la qualité de vie. Mais surtout, il est difficile de juger des extensions possibles de l'utilisation de la méthode en termes de couverture de la population dans son ensemble (alors qu'elle a fait l'objet d'application pour comparer des groupes d'individus). Jugée positive dans le Rapport, ses principales faiblesses sont la nécessité de disposer d'informations sur les préférences individuelles (comme aussi la méthode du consentement à payer) et celle d'effectuer des choix éthiques difficiles dans la détermination des valeurs de référence pour les dimensions non monétaires de la qualité de vie.

Au total la pensée de la Commission dans les chapitres 2 paraît nette. Il n'y a pas de méthode qui permettrait une mesure agrégée univoque de la qualité de vie (pas de "Saint Graal" en perspective). Sur la base d'analyses approfondies, je vais y revenir, des choix normatifs sont inévitables, d'une part pour choisir les composantes (les contenus) à retenir pour définir la qualité de vie, d'autre part pour en relier les dimensions et éventuellement bâtir un ou un petit nombre d'indicateurs composites les représentant. La nécessité de faire des choix normatifs conduit à penser qu'il n'appartient pas aux services publics de statistique d'élaborer eux-mêmes de tels indicateurs composites. En revanche il leur incombe de développer les investigations statistiques nécessaires, en particulier les enquêtes emploi du temps et des enquêtes de satisfaction, et d'autres aspects des systèmes d'information publics.

Les principales recommandations (le Rapport dit "messages et recommandations"), de la Commission sur les définitions et les mesures de la qualité de vie/well being peuvent apparaître à la fois éclectiques et sélectives. Cependant elles ne sont pas totalement éclectiques puisqu'elles excluent manifestement la voie jugée irréaliste de la recherche d'un indicateur unique (que celui-ci soit vu comme monétaire ou composite) couvrant la totalité du champ des phénomènes et des facteurs qui façonnent la qualité de vie/well-being. La notion de limites à la monétarisation est explicitement formulée. La Commission sélectionne les approches jugées les plus prometteuses et suggère d'en combiner l'utilisation à des fins soit substantielles, soit instrumentales. Peut-être parce qu'elle comprenait parmi ses membres des tenants d'approches diverses, mais plus probablement du fait d'une conscience aiguë de la complexité du monde, la commission ne fournit guère d'indications sur le type de schéma final multipolaire réaliste qui permettrait peut-être de répondre à la fois aux impératifs de représentation du monde non biaisée, par excès de simplification, et aux souhaits d'obtention de résultats maîtrisables par de larges couches de citoyens. Les indicateurs ne peuvent tenir lieu d'analyses approfondies. A quel point les analyses approfondies peuvent-elles nourrir des indicateurs composites semi-synthétiques représentatifs ? A cette question, qui était un des points de départ de

son mandat, la Commission n'apporte pas de réponse toute faite (pour éviter toute équivoque : ceci n'est pas une critique mais un compliment). Ainsi, s'agissant de l'approche des facultés (capabilities) développée par Amartya Sen dont la forte influence se reflète dans la philosophie des chapitres 2, on sent les richesses qu'elle présente pour les analyses approfondies requises, sans bien percevoir, à la lecture de ces chapitres, comment elle peut contribuer à la décantation d'un bouquet d'indicateurs répondant aux exigences visées plus haut ¹⁸.

Les recommandations sont une incitation forte au développement à la fois d'informations et statistiques riches et de recherches approfondies. Elles se situent bien dans le mouvement qui depuis une quarantaine d'années a vu s'étendre les systèmes de statistiques sociales, les analyses et recherches de divers types et les synthèses qu'ont fourni - sous divers intitulés - les rapports périodiques sur l'état des sociétés.

On peut penser qu'il serait souhaitable de voir naître, dans un pays comme la France, un dispositif institutionnel qui permettrait de fédérer (non pas de centraliser) et encourager les travaux visant à la connaissance de la qualité de vie/well being (Vers un "système d'observation et de mesure de la qualité de vie" ?). Cette connaissance suppose notamment le choix des composantes à retenir pour couvrir ce concept et celui des méthodes à mettre en œuvre pour dessiner un faisceau limité d'indicateurs représentatifs probablement non exhaustifs. Compte tenu de la complexité de cette notion, il devrait s'agir d'une démarche toujours problématique, approchant sans l'atteindre un objet non strictement définissable à l'avance et remis en question par le débat social même.

¹⁸ - Voir les pages 152 à 153 du Rapport. L'approche qui s'attache à la notion de facultés (capabilities) conçoit la vie d'une personne comme une combinaison de faire et d'être ("doings and beings") qui sont des fonctionnements (functionings), c'est-à-dire des activités et des situations (réalisations, "achievements") que les gens considèrent importantes. Elle peuvent être élémentaires ou complexes. Comme les valeurs et les expériences des gens varient dans le temps et l'espace, le choix des fonctionnements les plus pertinents dépend des circonstances et du but de l'exercice. Le well-being d'une personne est alors un indice résumé de ses fonctionnements. Mais l'approche des facultés (capabilities) va plus loin. Elle considère le domaine complet des possibilités (opportunities) ouvertes aux gens. Elle évalue la qualité de vie en termes de liberté d'une personne de choisir parmi les diverses combinaisons des fonctionnements.

Le texte présente ensuite les bases intellectuelles de l'approche des facultés/capabilities (accent porté sur les fins humaines ; rejet du modèle économique de maximisation de leur intérêt personnel par les individus ; insistance sur les complémentarités entre les diverses facultés d'une personne et leur dépendance vis-à-vis de leur cadre de vie et des caractéristiques des autres) ; enfin rôle des considérations morales et des principes éthiques avec la justice comme préoccupation centrale.

Il décrit enfin les trois étapes de la mise en œuvre pratique de cette approche (le choix parmi les dimensions/aptitudes ; le recueil de l'information dont le texte regrette qu'elle soit plus rare sur l'étendue des possibilités de choix que sur les réalisations/functionings ; enfin l'évaluation des diverses facultés/capabilities que le texte évoque en termes de classements (rankings, orderings) partiels dont l'intersection peut dégager " le minimum qui peut être dit à coup sûr tout en respectant à la fois l'incomplétude et les conflits des évaluations par les gens" (p. 153).

De la durabilité du développement stricto sensu

La dernière phrase, un peu ampoulée, du paragraphe précédent est intentionnelle, et va me servir de transition vers les chapitres 3 du Rapport consacrés au développement durable et à l'environnement. Le troisième sous-groupe de la Commission s'est concentré sur la composante "durabilité" du développement durable. Il a distingué les deux notions du "well-being" courant traité dans les chapitres 2 et de sa durabilité, alors que, note le Rapport, la notion de développement durable est devenu un concept extensif qui recouvre chaque dimension des présent et futur économique, social et environnemental "well-being".

L'articulation directe entre les chapitres 2 et les chapitres 3 du Rapport, en termes de qualité de vie/well being, n'est pas sans poser problèmes à l'observateur du présent (du well-being courant). Le chapitre 3 de la première partie pose la question de la durabilité de la manière suivante : "en supposant que nous avons été capables d'estimer quel est le niveau courant du "well-being", la question est de savoir si la poursuite des tendances actuelles permet ou ne permet pas de le maintenir" (§ 168). Ce type de démarche est familier aux économistes et il n'est pas critiquable en soi. En l'occurrence cependant, compte tenu de la complexité de la notion de qualité de vie/well being et de sa mesure telle que les chapitres 2 l'analysent, il revient à se demander s'il est possible de maintenir durablement dans l'avenir quelque chose que nous savons mal définir et mesurer dans le présent et que peut-être (probablement ?) nous ne saurons jamais estimer de manière suffisamment consensuelle et convaincante.

Quoi qu'il en soit, il faut approuver la Commission d'avoir bien distingué les deux notions (courant/durable) et de s'être concentré dans les chapitres 3 sur la question de la durabilité. Ce faisant elle a bien marqué que cette dernière ne relevait pas de l'observation (de l'ex post accounting) mais de la modélisation du futur et d'une modélisation particulièrement ambitieuse. Se plaçant dans l'optique d'une notion étendue du patrimoine (la commission utilise les termes wealth ou capital couramment utilisés, je préfère pour ma part la terminologie moins connotée "patrimoine" ¹⁹, mais j'admets qu'elle n'a pas d'équivalent simple en anglais), si la notion de patrimoine (richesse, capital) est étendue de manière à couvrir tout ce qui est source de qualité de vie/well-being, la variation de ce patrimoine ainsi étendu est un indicateur global de durabilité ²⁰.

¹⁹ - J'ai noté avec intérêt que la Commission était consciente de ce problème de terminologie. Aux pages 265-266 du chapitre 3 de la partie II, dans le texte qui présente la Recommandation 2 de ce chapitre, elle écrit "... nous devons rappeler que formuler la question de la durabilité en termes de préservation de certains biens de "capital" ne veut pas dire que l'on considère que ces biens doivent être gérés ou commercialisés comme des biens de capital ordinaires Pour éviter un tel malentendu, nous avons essayé de retenir autant que possible le terme plus neutre de richesse [wealth]".

²⁰ - La Commission explique dans l'encadré 2 du ch. 3 de la partie II (p. 251-253) [Durabilité, richesse et approches intertemporelles du bien-être] pourquoi elle n'a pas mis l'accent sur une approche intertemporelle de long terme du bien-être à propos de laquelle Samuelson (1961) a montré qu'elle comportait tant de "futurité" que cela rendait impossible en pratique l'évaluation du bien-être social. La

Cependant, souligne la Commission (voir partie I, ch. 3, § 179), la mesure de la durabilité au moyen d'un indice unique de variation du patrimoine étendu repose rigoureusement sur deux hypothèses fortes :

1) - les développements économiques et environnementaux futurs peuvent être prédits parfaitement ;

2) - on connaît parfaitement la manière dont ces développements affectent la qualité de vie/well being.

Ces deux hypothèses sont en complet décalage avec le monde réel, ajoute-t-elle.

La première hypothèse se heurte aux incertitudes concernant l'évolution des comportements et des techniques. L'incertitude est fondamentale. L'estimation des prix des différents types d'actifs en tenant compte du futur ²¹ est donc extrêmement difficile, encore plus lorsque des considérations de

Commission a retenu l'approche plus étroite de la durabilité dans laquelle la question posée est de savoir si la société sera capable, dans le futur, d'avoir un niveau courant de bien-être [au moins] aussi élevé que celui que nous avons aujourd'hui.

²¹ - Il n'est pas facile de se faire une représentation "concrète" de ce que nécessite et implique le processus de modélisation visée dans son ensemble. Pour le bénéfice des lecteurs de ce "point de vue" qui seraient, comme moi, peu familiers avec la littérature économique sous-jacente il peut être utile que je cite un peu longuement un extrait très éclairant d'un article récent de Didier Blanchet qui a été un des rapporteurs de la Commission ("La mesure de la soutenabilité : les propositions de la Commission Stiglitz". La Revue du CGDD, "Les indicateurs du développement durable, Janvier 2010, p. 15-19) : « L'objectif est de donner des prix relatifs adéquats aux différentes variations de stocks qui interviennent dans l'indice.... Dans le cas des biens environnementaux, les prix de marché sont soit inexistantes soit fortement biaisés. L'imputation devient donc totalement incontournable. Sur quelle base doit-elle se faire ? En toute rigueur, la valeur à donner aujourd'hui à une variation donnée du stock d'un actif, quel qu'il soit, doit correspondre à sa contribution, positive ou négative, à l'ensemble de la trajectoire du bien-être futur. Ceci nous emmène très au-delà des problèmes d'imputation que pose, par exemple, l'évaluation courante des services non marchands. Ce qui est requis n'est rien moins qu'une projection complète des conditions économiques et environnementales futures et de leur impact sur le bien-être des générations à venir. Il faut non seulement modéliser les interactions dynamiques entre l'économie et l'environnement, mais aussi prévoir comment l'évolution des systèmes de préférences pondérera, demain, ces deux catégories de composantes du bien-être. C'est au terme d'un tel calcul qu'on peut donner des « valeurs », positives ou négatives, à l'accumulation ou à la dégradation courantes des différents actifs [ce qui suppose que les variations courantes du volume des différents types d'actifs composant la richesse étendue aient pu être estimées - AV]. Par exemple, la « valeur » d'une réduction donnée de la biodiversité doit se mesurer par son incidence cumulée sur l'ensemble de la trajectoire de bien-être futur. Les exigences d'un tel exercice sont, à l'évidence, extrêmement élevées. Par exemple, la ponction opérée sur un actif naturel peut faire diminuer son stock jusqu'à un seuil critique en deçà duquel les conséquences pour le bien-être futur deviennent dramatiques. Il faut alors imputer à cet actif naturel un prix implicite extrêmement élevé si le marché n'envoie aucun signal-prix de cette nature. La détermination du prix nécessite le recours à un modèle explicitant les conséquences prévisibles d'un tel « dépassement ». Il peut aussi y avoir des conséquences pour des actifs pour lesquels le marché envoie un signal-prix en général considéré comme plus recevable. L'accumulation d'un bien de capital physique peut par exemple être à l'origine d'une externalité environnementale importante non prise en compte dans les prix de marché. Pour intégrer cette externalité, il faut alors remplacer le prix observé de cet actif par un prix rectifié pouvant éventuellement être négatif

non substituabilité entre ceux-ci interviennent et qu'il faudrait adopter des valorisations extrêmes des actifs environnementaux critiques. La deuxième hypothèse rencontre de son côté deux obstacles majeurs, anticiper les préférences des générations futures et tenir compte des considérations de répartition. Ces dernières interviennent déjà dans les éventuelles mesures agrégées de la qualité de vie/well being courante. Elles sont un aspect, souvent laissé de côté, de la définition de la durabilité retenue par le rapport Brundland. De surcroît la dimension globale (mondiale) de la durabilité est une source additionnelle de complexité. Par exemple, ajouterai-je, elle montre que la question de l'équité entre les générations successives dans une économie donnée sur laquelle les modèles de durabilité se concentrent, et celle de l'équité intragénérationnelle, en générale négligée par ces modèles, ne sont pas séparables. La Commission souligne bien sûr cette lacune, mais sans insister suffisamment peut-être sur ce point essentiel de l'inséparabilité de ces deux aspects de l'équité. Comme elle le dit, l'incertitude est donc également normative.

Devant ces considérations théoriques qu'on peut juger dirimantes et ces obstacles probablement insurmontables, la Commission propose une approche hybride et un compromis pragmatique. Le point de départ de ses recommandations est, elle insiste à nouveau sur ce point, la séparation de la question de la durabilité de celle de la qualité de vie/well being courant ou de la performance économique courante. Les approches qui négligent cet aspect, et tout particulièrement celles qui cherchent à combiner ces deux dimensions dans un indicateur unique, aboutissent à des messages confus (§ 193). Il est peu probable que ce point de vue, fondé sur une approche rigoureuse, soit accepté par tout le monde. Il heurte en effet de plein fouet les nombreux courants qui, depuis quelques décennies, visent précisément à estimer un indicateur unique, le plus souvent en valeur monétaire, de la durabilité du développement dans ses diverses dimensions. Le message de la commission ne va pas dans le sens, par exemple, d'indicateurs tels que l'ISEW (Index of Sustainable Economic Welfare) ou le GPI (Genuine Progress Indicator). La Commission montre également que les indicateurs du type Produit intérieur net ajusté pour l'environnement (PIN a.e.) du System of Integrated Environmental and Economic Accounting (SEEA) ne constituent pas des indicateurs de durabilité. Ce sont des indicateurs de déséquilibre des relations entre l'économie et la nature, mais ils ne nous disent pas à quelle distance nous nous trouvons du seuil de non durabilité ou des objectifs de durabilité. Il vaut la peine de s'arrêter un instant sur ces indicateurs du type PIN a.e. Je me souviens qu'au début de la préparation du SEEA 1993, au tournant des années quatre-vingt du siècle précédent, un des premiers tableaux proposés dans un document de travail de l'ONU qualifiait l'agrégat dont il décrivait la mesure de "durable". Mais il était facile de voir que cet agrégat, outre qu'il était partiel, visait une mesure ex post rectifiée mais ne reposait pas sur une exploration de l'avenir.

Des modèles de projection éco-environnementale intégrés existent certes qui autorisent ce genre d'évaluation ; c'est sur ce type de modèle que s'est basé, par exemple, le rapport Stern mais la mobilisation de ce genre d'instrument va très au-delà de la production statistique usuelle. Il s'agit d'un travail nécessitant de multiples expertises, dont il est peu probable qu'il débouche sur un chiffre unique. Ces projections à long terme sont affectées d'un fort degré d'incertitude, et les résultats du chiffrage dépendront donc des hypothèses et du modèle retenu pour la projection. » (Blanchet 2010, p. 17)

D'où la décision immédiate d'abandonner l'expression de produit ou revenu durable pour celle plus modeste de produit ou revenu ajusté.

A vrai dire, l'équivoque qui vient d'être relevée était en partie liée à la référence devenue dominante dans les années quatre-vingt au concept de revenu de Hicks (très schématiquement, le revenu c'est le maximum de ce que l'on peut consommer sans s'appauvrir). De là le glissement vers l'idée que le revenu que mesurait la CN devait être, pour être conceptuellement correct, le revenu durable. Par rapport au revenu (net) mesuré par la CN qui constituait une notion largement empirique avec prise en compte de la consommation de capital fixe économique, le revenu devenait implicitement ou explicitement le maximum de ce que l'on pouvait consommer sans s'appauvrir *en aucune manière*. Je reviendrai plus loin sur les difficultés que cette approche, même requalifiée d'ajustement pour l'environnement, comportait et les équivoques qu'elle a entraînées.

En distinguant nettement mesure courante et mesure de la durabilité, la Commission ne retient donc pas l'idée que la mesure courante correcte (du produit, du revenu) doit être la mesure durable elle-même. Mais en même temps, ce qui peut être source de difficultés, elle ne dit pas comment il faut interpréter la mesure courante. On pourrait tenter d'interpréter l'approche de la Commission en disant qu'elle repose implicitement sur l'existence d'une « coupure épistémologique » entre l'observation/mesure de la performance économique courante et l'observation/mesure de la qualité de vie courante d'une part et les projections des futurs lointains complexes d'autre part. Des résultats de ces dernières, on ne pourrait rétropédaler à une mesure qui serait jugée « la » mesure correcte du présent, ne serait-ce qu'à cause de la pluralité et de l'expansion des possibles à mesure que l'horizon temporel s'étend ²². Dans une éventuelle ligne de pensée de ce type, on pourrait soutenir que le concept de revenu de Hicks peut soit être appliqué au présent à partir du futur proche (la formulation initiale de Hicks dans *Value and Capital*, 1939, retient l'horizon ... de la semaine), soit être appliqué à des futurs lointains, mais pas aux deux perspectives à la fois. Il n'y aurait pas ex ante de continuum entre le présent et les futurs possibles. Voilà qui appelle peut-être des réflexions plus approfondies par plus savants que moi.

La Commission a de la sympathie pour l'épargne ajustée de la Banque mondiale (adjusted net saving ou ANS) et de la révérence pour l'empreinte écologique. La première, dans l'optique du tout monétaire, parce qu'elle est attirante pour de nombreux économistes du fait qu'elle se place dans un

²² - La formulation de mes deux dernières phrases n'est probablement pas adéquate. Elle traduit une interrogation déjà ancienne sur les modèles de soutenabilité de long terme, notamment sur le modèle sous-jacent au calcul de l'épargne nette ajustée de la Banque mondiale. La prétention de celle-ci est d'aboutir plus tard, dans les conditions idéales qu'elle suppose, à une estimation unique de la richesse (patrimoine) étendue telle que sa variation soit un indicateur global de durabilité. Mais la pluralité des possibles, non probabilistes, dans le futur conduit à mettre en doute la possibilité d'aboutir à un chiffre unique de la richesse étendue *d'aujourd'hui* répondant à l'objectif poursuivi. A la fin du texte cité de Didier Blanchet, celui-ci écrit - je le rappelle - "Il s'agit d'un travail nécessitant de multiples expertises, dont il est peu probable qu'il débouche sur un chiffre unique" (voir note 20 ci-dessus). Du point de vue d'un comptable national on peut se demander si les modèles de ce type ne promettent pas plus qu'ils ne peuvent tenir (ce qui ne veut pas dire qu'ils sont inutiles).

cadre théorique explicite. La seconde, dans une approche entièrement non-monnaire mais utilisant un numéraire physique (l'hectare global) comme équivalent de la productivité biologique de la planète d'une part, de la consommation d'autre part, parce que son message est frappant et d'une grande efficacité communicationnelle. Mais la Commission ne recommande en tant que telle ni l'une ni l'autre. La force de l'ANS, c'est-à-dire son cadre théorique basé sur la notion de patrimoine étendu (extended wealth), en fait en même temps la faiblesse et la vulnérabilité vis-à-vis de l'analyse par la Commission des fortes hypothèses peu réalistes que ce type de modèle suppose. Sa couverture est partielle, les prix de marché lorsqu'ils existent ne sont pas en général représentatifs en termes de durabilité, et en leur absence il faudrait recourir, pour les estimer, à de la modélisation à long terme dont la Commission a justement souligné la complexité et la fragilité. Enfin, calculée sur une base nationale, elle passe à côté du caractère global de la durabilité.

La Commission, comme en général les économistes, éprouve manifestement un certain embarras devant l'empreinte écologique. Ses résultats sont frappants (§ 162), ses qualités pédagogiques sont certaines (p. 245). Ses faiblesses, comme celles de l'ANS mais pour des raisons très différentes, ont été critiquées de divers côtés (limitation à la nature ; non prise en compte du progrès technique ; absence de couverture de l'extraction des ressources fossiles, de la biodiversité, de la qualité de l'eau ; peu de sens d'une comparaison nationale de l'empreinte et de la biocapacité²³). La Commission a renvoyé pour une revue plus complète de la question au récent rapport du Conseil économique, social et environnemental français (P. Le Clézio "L'empreinte écologique et les indicateurs du développement durable" Avis du Conseil économique, social et environnemental : 2009).

Finalement, les chapitres 3 du Rapport, si riches d'analyses et de clarifications, amènent modestement à des suggestions limitées : avoir, dans l'ensemble du tableau de bord que recommande la Commission, un sous-tableau de bord consacré à la durabilité stricto sensu dont les composantes doivent donner des informations sur les variations des "stocks" (les guillemets sont du rapport) qui étayent la qualité de vie/well-being humain ; y inclure un indice monétaire de durabilité essentiellement limité, au stade actuel des connaissances, aux aspects économiques de la durabilité, et permettant d'apprécier si les pays entament ou non leur richesse économique²⁴ ; couvrir à part les aspects environnementaux de la durabilité avec un jeu bien choisi d'indicateurs physiques (§ 203).

²³ - Cette critique a amené les promoteurs de la méthode à présenter plutôt les empreintes nationales comme les contributions des pays à la non-durabilité globale.

²⁴ - Cet indice monétaire partiel de durabilité inclut le capital humain auquel la Commission consacre l'annexe 2 du chapitre 3 de la partie II du Rapport. Elle recommande d'établir des comptes satellites du capital humain à intervalles réguliers. Cette recommandation doit être approuvée et il est dommage que ceci ne soit pas encore entré dans la pratique. Quelques remarques peuvent cependant être formulées. Le capital humain est en général entendu aujourd'hui comme le capital incorporel d'éducation. On peut noter que dans les travaux de John Kendrick (The Formation and Stocks of Total Capital, 1976), en termes de coûts, une partie des dépenses de santé et des coûts liés à la mobilité étaient pris en compte. La notion était plus large. De nouvelles réflexions sur la notion elle-même sont souhaitables en particulier dans le contexte de l'analyse de la qualité de vie. Le travail de Kendrick reposait sur l'accumulation des dépenses d'investissement. L'approche théorique de mesure "directe" (les guillemets sont du Rapport lui-même) par la valeur actuelle des revenus futurs est depuis

Pour ces indicateurs physiques de la durabilité environnementale, la commission propose d'abord de retenir, plutôt que l'Empreinte écologique qui suscite beaucoup de réserves, un indicateur plus simple mais riche d'une information plus directe du point de vue du changement climatique, l'empreinte carbone (également recommandée par le Conseil économique, social et environnemental). Pour le reste, après avoir mentionné quelques indicateurs physiques importants (§ 202), la Commission estime qu'à ce stade du débat, les économistes n'ont pas de qualification particulière pour suggérer les meilleurs choix. Il appartient aux spécialistes d'autres disciplines d'y procéder (voir l'encadré 3, § 204 ou p. 267 - 268).

Les recommandations de la Commission, certes "en l'état actuel des connaissances", jettent un doute quant au fait que, au-delà d'un cadre de raisonnement et de communication pour les économistes, il sera jamais possible de tirer des projections des futurs incertains requises par les modèles économiques théoriques basés sur la notion de patrimoine/richeesse/capital élargi, du type de l'épargne nette ajustée, un indicateur monétaire synthétique intégré qui sonnerait l'alerte. Le plus probable est que, comme dans le cas du changement climatique, les alertes proviennent des observations relatives aux phénomènes physiques. La contribution, qui n'est pas mince, des économistes se situe dans cette hypothèse en aval de la détection par d'autres voies des non durabilités partielles (ce qui ne veut pas dire "petites", comme le montre le cas du climat) et non en amont pour détecter une non durabilité globale. Dans tous les cas de figure, la question de la substituabilité entre les diverses formes de patrimoine/richeesse/capital et en particulier celle du "capital naturel critique" (cf. le climat) se pose.

En proposant la solution d'un petit tableau de bord de la durabilité stricto sensu, ancré dans la logique de l'approche par les stocks d'actifs, le message de la Commission n'est pas dépourvu d'ambiguïté. D'une part, il apporte une clarification bienvenue devant la tendance à mettre le

devenue dominante. Dans cette optique un compte satellite de l'éducation distinguerait les entrées (coûts) et les sorties (p. 274-275). Ceci correspond à une distinction entre dépense d'investissement et constitution effective de capital qui, dans les économies réelles, peuvent différer. Cependant lorsque le Rapport déclare que "la valeur des services d'éducation produits est mesuré comme l'accroissement du capital humain par l'éducation" (p. 275), on court le risque d'équivoque. Les services d'éducation sont des moyens. L'accroissement du capital humain est un résultat de leur utilisation, combinée avec d'autres facteurs. La distinction output (production de services)/outcome (résultats de leur utilisation, etc ...) reste nécessaire. Le Rapport montre que, pour diverses raisons évoquées dans ces pages, l'interprétation des différences entre le côté des entrées et celui des sorties ne sera probablement pas simple. Le Rapport n'évoque pas la question des dépenses d'entretien du capital humain qui a fait l'objet de discussions assez vives dans le passé. Kendrick hésitait. Il avait procédé à leur estimation à titre complémentaire afin de calculer les taux respectifs de rémunération du capital humain et du capital non humain de manière cohérente. On sait que, en partie pour cette raison, l'inclusion éventuelle du capital humain dans le cadre central de CN a toujours paru très problématique aux comptables nationaux.

Ceux qui ont suivi la préparation du SCN 2008 savent qu'à l'avenir -et pour la première fois depuis que la CN existe- les acquisitions de biens durables militaires destructifs (armements, lanceurs, etc...) seront incluses dans la FBCF et donc dans la "richeesse économique". Je considère pour ma part que cette décision a été une erreur. Elle prend un relief particulier dans le cadre de la mesure de la durabilité et des discussions sur la substituabilité entre les diverses formes d'actifs, économiques et autres.

qualificatif durable à toutes les sauces. D'autre part, comme il ne peut pousser sa logique jusqu'au bout, mais sans dire clairement que celle-ci ne pourra sans doute jamais l'être, il laisse "en l'air" la question générale des indicateurs de développement durable, tels qu'ils sont proposés dans le cadre des stratégies de développement durable (nationales, européennes, voire mondiales) et, par ricochet, ces stratégies elles-mêmes. Faut-il exclure de celles-ci tout élément relatif à la gouvernance des sociétés, à la parité entre les sexes, à l'élimination des discriminations au motif qu'au concept, à mon avis mal venu, de "capital social" on ne voit pas quelle notion de stock(s) un peu représentatif(s) faire correspondre ? Faut-il aussi en exclure tout élément relatif à l'équité intragénérationnelle ou à l'équité combinée intra-intergénérationnelle à l'échelle mondiale sous prétexte que les modèles théoriques ne sont à l'aise que pour traiter l'équité intergénérationnelle (qualité minimale du legs passé aux générations futures) ? Plus généralement faut-il se refuser d'y inclure tout élément qui n'est pas, ou n'a pas vocation à être, un indicateur de durabilité stricto sensu ?

Au fond, les stratégies de développement durable ont pour rôle de faire penser le long terme et le moyen/long terme et de replacer l'observation et l'interprétation du présent dans les perspectives ainsi dessinées et périodiquement redessinées, hors de la pression du circonstanciel. Eviter un trop grand nombre d'indicateurs, les organiser autant que possible en relation avec les divers stocks d'actifs quand c'est pertinent ²⁵, les hiérarchiser de diverses manières est souhaitable. Vouloir les limiter à la mesure ou la détection de la durabilité/non durabilité stricto sensu serait probablement contre productif. Il est peu probable que la Commission propose cela, mais la question mérite d'être clarifiée.

Des relations Economie/Nature dans la CN courante

Les chapitres 3 du Rapport sont intitulés "Développement durable et environnement" (Sustainable Development and Environnement). Cependant ils ont été centrés sur la question de la durabilité et n'ont pas traité les problèmes des relations entre l'économie et la nature dans la comptabilité environnementale courante. Ceux-ci n'ont pas été traités non plus dans les chapitres 1 Questions classiques liées au PIB. On ne les trouve évoqués dans le Rapport que de manière incidente. Finalement aucune des recommandations formulées ne les concerne directement. Cette lacune tient probablement à la composition de la Commission. Elle est cependant surprenante puisque la question de la prise en compte de l'environnement dans la comptabilité nationale a été très présente dans les débats des dernières décennies. Certains observateurs extérieurs à la Commission ont pensé que, dès lors que la Commission insistait sur les agrégats économiques nets, par rapport aux bruts, en particulier sur le revenu national net (plus précisément le revenu national net disponible), elle serait amenée (ou plutôt elle était amenée) à proposer que la consommation de capital fixe de la CN soit étendue à la consommation d'actifs naturels résultant de leur extraction ou de leur

²⁵ - Cela ne l'est pas toujours et il serait artificiel de forcer la présentation pour donner l'impression que l'on se situe bien dans une approche orthodoxe de la richesse étendue.

dégradation du fait des activités économiques. Selon de nombreuses propositions, en particulier celle de l'introduction d'un produit intérieur net ajusté pour l'environnement incluse dans le Système intégré de comptabilité économique environnementale (SEEA 1993) des Nations-Unies, cette extension devait se traduire par un ajustement à la baisse de la valeur nominale du produit intérieur net (ou du revenu national net).

Les chapitres 1 ont abordé brièvement deux questions. D'une part, à propos de l'extraction des ressources naturelles non renouvelables qui sont marchandes, ils ont présenté très clairement les deux traitements possibles : soit déduire la valeur (mesurée par la rente) des ressources extraites de la valeur de la production des activités économiques concernées, et donc du PIB (c'est la position avancée principalement par l'auteur du présent point de vue) ; soit d'augmenter la dépréciation (terme habituellement utilisé par les économistes au lieu de l'expression CCF de la CN) et donc de diminuer le produit intérieur net, sans toucher au PIB (position majoritaire avec de nombreuses variantes). Mais la Commission n'a pas discuté ces options et n'a donc formulé aucun choix (voir partie I, ch. 1, § 16 ou partie II, ch. 1, § 27). D'autre part, à propos de la dégradation de la qualité de l'environnement naturel (non marchand), elle a évoqué sans précision les divers essais visant à l'estimer, mais sans beaucoup de succès (voir partie I, ch. 1, § 15 ; un peu plus sur l'extraction et la dégradation à la partie II, ch. 1, § 26 à 30).

Les chapitres 3 ont un peu développé la présentation des propositions d'ajustement du PIB/PIN pour l'environnement, surtout celles du SEEA 2003 (voir partie I, ch. 3, § 141-150 ; partie II, ch. 3, p. 239-241). Intéressantes, ces pages ne concluent pas, sauf sur un point il est vrai essentiel déjà rencontré : aucune des propositions d'indices de bien-être (welfare) durable ou du PIB/PIN ajusté pour l'environnement ne caractérise la durabilité en soi (partie I, ch. 3, § 150 ; partie II, ch. 3, p. 241).

En revanche, on trouve un peu plus loin dans le ch. 3 de la partie II un passage équivoque, dans un développement consacré aux questions d'évaluation des actifs en valeur monétaire. Ce passage va dans le sens d'un ajustement à la baisse du PIB ou du PIN en valeur nominale. Il évoque les coûts d'évitement de la dégradation d'actifs naturels du fait de l'activité économique (coût d'installations destinées à éviter les émissions de polluants dans l'atmosphère ; prix fixés pour maintenir le niveau des émissions ou la dégradation de l'environnement en-dessous de certains objectifs, par exemple pour la valorisation des émissions de CO₂). Il estime que cette solution, inadéquate pour la mesure de la durabilité, peut convenir pour des indices du type PIB vert²⁶. "Le PIB vert mesure ce que nous serions capables de produire sans détérioration de l'environnement : dans une telle perspective, c'est une stratégie adéquate que de soustraire du PIB ou PIN standard les coûts

²⁶ - Il est regrettable que la Commission utilise l'expression « PIB vert » sans critiquer cette terminologie à laquelle j'ai pour ma part toujours été opposé. Quelle que soit la façon dont on corrigerait ex post le PIB d'une économie sale, il s'agirait toujours du PIB d'une économie sale. Il ne serait admissible de parler de « PIB vert » ou de « PIB verdi » que pour le PIB résultant de la simulation ex ante d'une économie qui serait astreinte au respect de certaines normes environnementales (on peut noter au passage que de tels exercices sont différents des projections des futurs dans le cadre des analyses de la durabilité stricto sensu).

potentiels que nous aurions à supporter pour garder l'environnement dans son état actuel" (p. 253 - 254). Cette suggestion, formulée comme une remarque incidente, n'a pas été reprise dans les recommandations de la Commission. J'ajouterai, de mon point de vue, "heureusement". Je précise ce jugement de deux manières.

D'abord, il me paraît inexact de dire que le "PIB vert mesure ce que nous serions capables de produire sans détérioration de l'environnement". On ne voit pas pourquoi cela serait mesuré par la différence entre ce que nous produisons effectivement (avec détérioration) et les coûts d'évitement potentiels (imputed maintenance costs dans la terminologie du SEEA). Cette hypothèse hyper statique n'a, me semble-t-il, pas de sens. La position des p. 253-254 me paraît en outre en contradiction avec l'analyse plus correcte qui figure à la p. 240, dernier §, de ce même chapitre. Celle-ci traite de la question "combien coûterait-il d'éviter la dégradation de l'environnement ?" qui est bien la même que celle de la p. 253. Les coûts de maintenance (dont les coûts d'évitement constituent une modalité) sont p. 240 supposés encourus et internalisés dans les prix de marché. Le texte argumente alors correctement que les hausses de prix en résultant modifieraient vraisemblablement les comportements, le niveau de la demande et aussi le niveau de production et le choix des technologies de production. Cette brève analyse conclut implicitement que l'ajustement statique des agrégats pour le montant de ces coûts n'est pas fondée (ma formulation est plus directe que celle du texte).

Ensuite, j'adresse une critique plus radicale à toutes les propositions qui visent, dans une comptabilité ex post de l'économie, à ajuster à la baisse la valeur nominale du PIB ou du PIN du montant des coûts qui auraient permis d'éviter ou de réparer la détérioration des actifs naturels ²⁷. Ces coûts potentiels de maintenance constituent une estimation de la valeur de la consommation de la fraction des actifs naturels qui est dégradée du fait des activités économiques au cours d'une période.

Par définition, puisqu'ils sont potentiels/imputés, il s'agit de coûts non payés que l'économie n'a pas supportés. La consommation/détérioration d'une fraction des actifs naturels est ainsi une sorte de transfert en capital involontaire de la Nature vers l'Economie. La manière correcte de prendre en compte ce phénomène et ces coûts non payés est d'augmenter la valeur de la demande finale du montant de ces coûts. La demande finale est alors estimée aux coûts totaux ²⁸. Plus précisément c'est la valeur de la demande finale résidente ou nationale (DFR/DFN) qui est le poste le plus intéressant pour l'analyse et pour la politique économique/environnementale. Il faut inclure dans la valeur aux coûts totaux de la DFR/DFN, les coûts non payés sur les importations (transfert en capital de la Nature des pays fournisseurs vers l'Economie Nationale) et bien sûr ne pas y inclure les coûts non payés sur les exportations (transfert en capital de notre Nature vers les Economies des autres pays). On voit tout de

²⁷ - En revanche, est fondée (voir la note précédente) la démarche qui consiste à modéliser une économie pour estimer quel serait le niveau de son PIB/PIN si les producteurs et les consommateurs devaient respecter certaines normes environnementales (voir le haut de la p. 241 avec une formulation voisine).

²⁸ - Dans un cadre différent, Jean-Louis Weber propose également d'estimer la demande finale aux coûts totaux.

suite qu'entre autres complexités de mesure (elles sont très considérables), la proposition ci-dessus rend nécessaire l'établissement d'une sorte de matrice des échanges internationaux de coûts non payés. Il est facile de se rendre compte qu'une telle matrice est implicite dans de nombreux débats concernant la politique de lutte contre le changement climatique. Elle a cependant des utilisations potentielles plus générales.

La proposition ci-dessus, formulée dans son principe en 1995 (André Vanoli : *Reflections on Environmental Accounting Issues, The Review of Income and Wealth*, June 1995, p. 113-137) et approfondie dans deux documents de travail, à circulation limitée, de 2007-2008 et 2009 ²⁹, repose sur un cadre comptable qui fait de la Nature une entité distincte de l'Economie (et non une partie de l'Economie comme les travaux de comptabilité économique/environnementale en général le suppose). Ce cadre introduit également une super entité appelée la Planète qui recouvre à la fois l'Economie et la Nature.

Le rapport entre les coûts payés ou les coûts non payés et les coûts totaux constituerait, si la comptabilité de la DFR/DFN aux coûts totaux était effectivement établie, un indicateur global des relations entre l'Economie et la Nature. Ce ne serait pas une mesure de la durabilité au sens strict des chapitres 3 du Rapport, mais en tout cas un indicateur global de l'équilibre/déséquilibre des relations entre l'Economie et la Nature. Sa position effective vis-à-vis de la durabilité dans un sens plus large dépendrait de la méthodologie de son estimation dans la mesure notamment où la référence à des normes environnementales pourrait y jouer un rôle important.

Dans cette optique, les agrégats de production et de revenu des comptes nationaux de l'économie en valeur nominale ne sont pas a priori changés par la prise en compte des coûts imputés de maintenance des actifs naturels non marchands. ³⁰. Ni le PIB/PIN ni les revenus de l'Economie ne sont modifiés. La valeur plus élevée de la DFR/DFN aux coûts totaux se traduit, à revenu économique inchangé, par un montant négatif d'épargne équilibré par un transfert en capital de la Nature). L'accumulation de ces transferts de la Nature vers l'Economie constitue la dette environnementale de l'Economie. La reconstitution éventuelle d'actifs naturels non marchands par l'action de l'Economie donne lieu à des transferts de l'Economie vers la Nature et à une diminution de la dette environnementale de l'Economie.

²⁹ - "Quelques remarques sur le (et à propos du) papier de l'Agence européenne de l'environnement [Accounting fully for ecosystem services and human well-being. EEA Contribution to the "Beyond the GDP" Conference]" (Document de travail, 6 décembre 2007, révisé 28 mars 2008). Suivi par "Complément à la note des 6 décembre 2007 et 28 mars 2008" (Document de travail 22 avril 2009). Ces deux documents de travail viennent d'être fondus en une note unique : "Vers l'estimation de la demande finale aux coûts totaux (coûts économiques payés *plus* coûts écologiques non payés)".

³⁰ - Ils devraient l'être par ailleurs par la soustraction, du PIB et/ou du PIN, de la rente tirée de l'extraction des ressources naturelles (non renouvelables).

Dans le cadre comptable Economie/Nature/Planète proposé, les contributions respectives de l'Economie et de la Nature à la production de la Planète devraient être prises en considération. Une notion alternative de variation de la productivité des branches d'activité économique pourrait être introduite à titre complémentaire. La production en volume (à prix constants) telle qu'elle est mesurée dans les comptes économiques, serait attribuée à la Planète et répartie entre l'Economie et la Nature en proportion des coûts payés (coûts économiques) et des coûts non payés à la Nature (coûts écologiques). De la sorte, l'accentuation du déséquilibre des relations Economie/Nature se traduirait par l'affectation à l'Economie d'une plus faible part de la production de la Planète et, à coûts économiques donnés, une baisse de productivité de l'activité économique considérée. Inversement, l'atténuation du déséquilibre des relations Economie/Nature se traduirait par l'affectation à l'Economie d'une part plus forte de la production de la Planète et, à coûts économiques donnés, une hausse de la productivité de l'activité économique concernée. A l'équilibre des relations Economie-Nature (pas de coûts écologiques, de coûts non payés), la totalité de la variation du volume de la production de la Planète est attribuée à l'Economie. Entre deux périodes à l'équilibre, la variation de la productivité de l'activité économique est alors la même que celle qui apparaît aujourd'hui, dans les comptes économiques. Cette idée est pour le moment à peine esquissée. Si elle se révélait fructueuse, elle répondrait à une intuition de certains comptables nationaux dans le passé selon laquelle, en ce qui concerne le PIB/PIN, la question posée par la consommation d'actifs naturels non marchands n'est pas la modification de sa valeur nominale, mais qu'elle a à voir avec l'évolution de son volume.

Le traitement proposé, qui vient d'être présenté dans ses grandes lignes, ne couvre pas la totalité des questions posées par la comptabilité de l'environnement. Il concerne seulement ce qui pourrait trouver sa place dans le cadre conceptuel central de CN lui-même au prix d'un certain aménagement de la représentation des relations Economie/Nature, mais en restant dans le système de valorisation de la CN centrale. En effet, l'estimation des coûts écologiques non payés (coûts potentiels de maintenance) doit être effectuée à des "équivalents-prix de transaction". Ces coûts non payés sont alors agrégeables avec les coût payés (prix de marché/de transaction) pour passer aux coûts totaux.

L'estimation éventuelle d'une valeur pour les services finals rendus gratuitement par la Nature à la population ou pour certains services intermédiaires rendus gratuitement par la Nature aux producteurs répond à d'autres questions. Par exemple, quelle valeur est attribuée par la population aux services finals rendus par les forêts aux promeneurs, ou les cours d'eau, les rivages maritimes aux baigneurs, etc... ? Ou bien, quelle valeur attribuer aux services de pollinisation rendus par les abeilles ?

De nombreux travaux de recherche s'efforcent de répondre à ce type de questions. Leur pertinence paraît surtout microéconomique ou microlocale. Dès lors qu'il faut choisir entre divers projets de protection/aménagement de l'environnement, faute de pouvoir tout faire à la fois, il est

légitime de vouloir comparer les coûts potentiels de maintenance de certains actifs naturels menacés ou dégradés avec la valeur attribuée aux services rendus par ces actifs. Il faut cependant être conscient du fait que les valorisations en cause ne sont pas toutes homogènes c'est-à-dire ne peuvent pas toutes s'interpréter comme des équivalents-prix de transaction. Ce qui peut être admissible à la marge (pour des projets particuliers) ne l'est pas alors si on cherche à estimer une valeur agrégée totale des services en question eux-mêmes.

Transition

Faisons ici un point provisoire. Des demandes visaient à faire du PIB ou d'un agrégat voisin de la CN une mesure ou un indicateur en termes monétaires du bien-être. Les chapitres 2 du Rapport consacrés à la qualité de vie/well-being ont montré que ce souhait était vain et se sont attachés à explorer la complexité de la notion de qualité de vie/well-being et les difficultés de la représentation, pourtant nécessaire, de celle-ci. D'autres demandes visaient à ce que le PIB ou un agrégat voisin de la CN, devienne significatif de la durabilité du développement. Les chapitres 3 du Rapport ont montré que l'analyse de la durabilité du développement appelait des modélisations particulièrement complexes du futur. Ils ont distingué soigneusement les modélisations de ce type de l'observation statistique courante du développement. Il ressort du Rapport, ce qui n'est pas une surprise pour tout comptable national averti, que non seulement le PIB, ou un agrégat voisin de la CN, ne pouvait être transformé pour devenir représentatif de la qualité de vie ou de la durabilité ou encore moins si l'on peut dire des deux à la fois, mais que le PIB ne pouvait être remplacé - rappelons-nous que certains proposaient de le supprimer - par un être statistique synthétique unique d'un autre type qui réaliserait toutes ces performances.

Dans le cadre ainsi balisé, il restait ³¹ aux chapitres 1 du Rapport à revisiter les "questions classiques [de CN] liées au PIB", de faire en quelque sorte le point sur un demi-siècle de débats et d'évolutions sur ce thème et d'ouvrir ou de rouvrir des pistes de progrès. En simplifiant à peine on peut dire que ces chapitres se sont concentrés sur les niveaux de vie (matériels dit le Rapport) qui reposent sur des mesures de revenu, consommation ou richesse typiquement exprimées en termes monétaires, comme l'exprime le § 6 du ch. 1 de la partie II. Ce paragraphe ajoute « Ils [les niveaux de vie, living standards] sont interprétés au mieux comme un des déterminants du bien-être (well-being) d'ensemble des gens ou de leurs "aptitudes humaines" » ³².

³¹ - Bien entendu, les choses ne se sont pas déroulées chronologiquement ainsi dans les travaux de la Commission. Les trois sous-groupes de celles-ci ont fonctionné en parallèle. Ma lecture du Rapport de la Commission dégage ce qui me paraît être ex post le fil conducteur logique de ses réflexions.

³² - Il est intéressant de noter au passage que la notion de niveau de vie, très utilisée dans le système statistique, n'a pas souffert de l'opprobre jetée sur le malheureux PIB alors qu'elle est tout à fait cohérente avec les mesures des comptes économiques.

Ces précisions situent bien la question du PIB et des niveaux de vie du côté des ressources, lesquelles sont multi dimensionnelles, que les personnes convertissent de manière diverse en une vie bonne, pour reprendre les termes de l'introduction du ch. 2 de la partie II (p. 143). Je montrerai plus loin qu'il subsiste cependant, à mon avis, certaines ambiguïtés sur ce point dans les développements du Rapport.

Je ne vais pas résumer ce chapitre très riche, mais commenter brièvement ses principaux messages.

Mieux utiliser les potentialités de la CN moderne et les développer

Le premier message est de mieux tirer parti du cadre de la CN tel qu'il est déjà.

D'abord, il faut mettre en relief des agrégats de la CN autres que le PIB : des agrégats nets de la consommation de capital fixe, le produit net ou mieux dans le perspective des niveaux de vie, selon la Commission, le revenu net, notamment le revenu national net disponible qui est une variable standard des comptes nationaux (ch. 2, partie II, § 32) et le revenu national net disponible réel en prenant en compte la variation des termes de l'échange (la France ne le calcule pas). La variation des termes de l'échange est mesurée par la différence entre le solde des échanges extérieurs déflaté directement par un indice de prix choisi à cet effet (l'indice de prix des importations ou celui des exportations ou une combinaison des deux ou un indice général de prix non dérivé du commerce extérieur) et le solde des échanges extérieurs calculé, comme dans l'équilibre du PIB, par la différence entre les exportations à prix constants et les importations à prix constants calculées avec leurs indices de prix respectifs. Sur ce thème, très largement débattu dans la littérature, voir les § 16.148 à 16.161 du SCN 1993 (Section K du ch. 16 "Mesures du revenu réel de l'économie totale").

Indépendamment de points de vue divers sur l'importance de tel ou tel agrégat (par exemple, les analystes de la productivité préfèrent le produit brut au produit net), il faut approuver cet accent placé par la Commission sur la variété des agrégats de la CN telle qu'elle est aujourd'hui. En effet, même des comptes nationaux semblent ne pas admettre que les trois agrégats (ce ne sont pas les seuls) de produit intérieur (PIB ou PIN), de revenu national (RNB ou RNN) et de dépense nationale (DNB) sont des mesures de trois concepts différents, même s'ils sont étroitement liés, et non pas trois approches différentes pour mesurer le PIB. Ce legs d'un passé maintenant lointain où l'on cherchait à estimer le seul revenu national a l'inconvénient de sembler donner trop d'importance à l'agrégat de la production.

Il faut d'ailleurs souligner la nécessité de bien comprendre que la CN ne se réduit pas au calcul de quelques agrégats. La construction comptable dans son ensemble importe, y compris les comptes de patrimoine qui n'existent encore que dans peu de pays et sur l'importance desquels la Commission insiste. Dans le troisième quart du 20^e siècle, les comptables nationaux expliquaient volontiers que c'était l'ensemble équilibré et intégré des comptes qui était l'essentiel, les agrégats étant obtenus, en quelque sorte, de surcroît. La tendance a été ensuite inversée. L'attention a tendu alors à se concentrer sur les seuls agrégats principaux, la comptabilité nationale en tant que construction d'ensemble étant volontiers sous-estimée, voire décriée. Les choses ont commencé à changer avec l'importance accordée, en particulier en Europe, au déficit public. On s'est aperçu que le cadre de la CN permettait de définir et mesurer celui-ci de manière harmonisée (le non respect des recommandations est une autre question évidemment). Plus généralement l'étape cruciale de l'harmonisation des CN à l'échelle mondiale et le caractère officiel et obligatoire du système de comptes pour l'Union européenne dans les années quatre-vingt-dix ont en quelque sorte "réhabilité" la CN en tant que discipline.

Le Rapport de la Commission va dans ce sens en conseillant de mettre l'accent sur la perspective des ménages. Aussi recommande-t-il de mettre en œuvre beaucoup d'éléments de la CN moderne que de nombreux pays négligent d'établir.

Ainsi l'attention est-elle attirée non seulement sur le revenu disponible des ménages, notion largement connue de longue date, mais aussi sur le revenu disponible effectif (actual disposable income) et sur la consommation finale effective (actual final consumption), deux grandeurs introduites dans le SCN 1993/SEC 1995. Essentiellement, ces notions permettent de couvrir pour les ménages les transferts sociaux en nature reçus principalement des administrations publiques. Elles permettent une meilleure représentation des niveaux de vie, significative pour les comparaisons internes aux pays et plus encore aux comparaisons internationales et respectant mieux le principe d'invariance (aux changements institutionnels) de la CN lorsque la frontière privée/publique se déplace par exemple dans la prestation des services d'éducation et de santé. Ceci conduit la Commission à insister sur les efforts entrepris depuis quelque temps pour mieux mesurer l'évolution en volume de ces services non marchands.

Dans la même perspective, la Commission insiste fortement sur l'importance à attacher aux mesures de répartition du revenu et de la consommation pour mieux apprécier les niveaux de vie de la population. Ces considérations de répartition, d'inégalités et d'équité sont par ailleurs un leitmotiv des chapitres 2 sur la qualité de vie.

Si en effet les mesure de répartition sont une pratique courante des activités statistiques, les résultats macroéconomiques de la CN portent traditionnellement sur la population dans son ensemble ou, à la rigueur, quelques grandes sous-catégories de celle-ci. Ils permettent le calcul de moyennes,

sans possibilités de caractériser les répartitions. De leur côté les enquêtes statistiques auprès des ménages portent sur des données micro permettant des analyses de répartition, mais leurs résultats globaux sont le plus souvent différents et moins complets que ceux des comptes nationaux qui reposent sur une variété de sources d'information. De là l'idée qui a prévalu jusqu'il y a peu qu'il n'était pas possible ou en tout cas extrêmement difficile de calculer une médiane ou d'autres caractéristiques de répartition qui soient compatibles avec les moyennes des comptes nationaux (voir l'encadré 7 p. 114 du Rapport).

La voie royale pour y parvenir est la réconciliation et l'intégration des données micro et des résultats macro. L'INSEE a entrepris il y a quelques années un travail d'élaboration très ambitieux avec la participation des comptables nationaux et des spécialistes des enquêtes auprès des ménages. Les résultats portant sur 2003 ont été publiés en 2009. Ce travail est allé beaucoup plus loin que les comptes des ménages par grandes catégories socioprofessionnelles que la CN a établi en France de la fin des années cinquante jusqu'au milieu des années quatre-vingt. Utilisant les comptes macroéconomiques et cinq grandes enquêtes sur les ménages, il décompose le revenu disponible et la dépense de consommation des comptes nationaux selon différents critères socio-économiques : niveau de vie (revenu disponible corrigé par unité de consommation selon une échelle d'équivalence), composition du ménage, âge, catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence. Les ménages sont répartis par niveau de vie croissant en cinq quintiles, représentant chacun 20 % de la population. Les transferts sociaux en nature (éducation, santé, etc...), essentiellement en provenance des administrations, ont été pris en compte et donc aussi la consommation finale effective. Cette réalisation représente un enrichissement exceptionnel du système d'information statistique auquel on rêvait depuis un demi-siècle.

Il ne faut cependant pas se cacher que ce type de travail est extrêmement lourd et délicat. Aussi le vœu de la Commission (§ 92 du ch. 1, p. 118-119) que les mesures moyennes de revenu, consommation et patrimoine soient complétées régulièrement, quand les résultats annuels des comptes nationaux sont publiés, par des mesures qui reflètent leur répartition paraît-il extrêmement ambitieux. Le vœu de la Commission est d'ailleurs formulé de manière un peu ambiguë car elle poursuit "idéalement, de telles mesures de répartition devraient être conceptuellement compatibles avec les mesures moyennes des comptes nationaux". Si elles sont en quelque sorte exogènes à ces dernières, leurs variations risquent d'être délicates à interpréter. Si elles doivent reposer plus rigoureusement sur une réconciliation entre les données micro et les résultats macro, la lourdeur de l'exercice risque de rendre sa répétition chaque année incompatible avec les forces de travail disponibles dans les offices statistiques. Il est en outre probable, du fait de la complexité de l'exercice et des changements dans les institutions et les sources d'information, que des variations à trop court terme des mesures de répartition qui en ressortiraient soient elles aussi difficiles à interpréter. Il serait sans doute plus réaliste de viser un exercice par exemple quinquennal ou à la rigueur triennal.

Enfin, toujours pour accentuer la perspective des ménages, la Commission recommande d'élargir dans des comptes satellites la mesure des niveaux de vie aux activités économiques non marchandes des ménages. Il s'agit dans son esprit de reprendre et de systématiser des travaux qui ont été réalisés de manière épisodique dans le passé. Le Rapport n'avance pas de propositions nouvelles à ce propos. L'estimation de la production de services des ménages pour eux-mêmes qu'il préconise n'a pas appelé d'objection de principe des comptables nationaux, dès lors qu'il s'agit de services rendus à d'autres membres des ménages concernés (principe de l'échange potentiel). Il serait bon d'effectuer une telle estimation régulièrement, par exemple tous les cinq ans. Compte tenu des nombreuses hypothèses méthodologiques requises, de la sensibilité des résultats à celles-ci et des montants considérables en cause (souvent de l'ordre de 30 à 35 % du PIB), la Commission ne propose à aucun moment d'introduire ces services dans les agrégats centraux de la CN.

Attribuer une valeur monétaire au loisir, l'estimer et l'inclure dans le revenu (et donc implicitement la production) et la consommation élargis des ménages est une question bien plus délicate même pour un compte satellite. Manifestement le principe de l'échange potentiel des comptables nationaux n'est pas vérifié. Le Rapport (§ 128, 129 du ch. 1 de la partie II) argumente que le temps de loisir est un élément du bien-être/well-being des individus, ce qui n'est guère contestable. En revanche, s'agit-il d'une ressource à laquelle on peut attribuer une valeur monétaire à inclure dans l'estimation des revenus/niveaux de vie ? La Commission le fait dans ce chapitre en suivant les économistes qui traitent le temps de loisir comme un bien de consommation dont le prix est la valeur du revenu marginal qui aurait été gagné en travaillant davantage. Ce n'est pas le lieu ici d'entrer en détail dans ce débat. Je note que le chapitre 2 de la partie II est plus que réticent devant l'idée d'estimer une valeur monétaire pour le loisir. Voir en haut de la p. 212 "...les tentatives de valoriser le temps de loisir dans le PIB reflètent seulement la valorisation marginale du temps de loisir, alors que les changements sociaux importants qui influencent la quantité et l'utilisation du temps de loisir ne peuvent être valorisés dans cette voie". Cette formulation du ch. 2, partie II, signifie que pour l'essentiel la détermination du temps de loisir ne dépend pas de choix individuels libres effectués à un moment donné entre le travail et le loisir, mais de choix structurels collectifs des sociétés. L'exemple des Etats-Unis, par comparaison avec notamment les pays européens, illustre bien des choix différents entre disposer de davantage de biens et services de consommation ou avoir plus de temps de loisir (le Rapport s'y réfère, voir § 129). Soit dit en passant, on peut même penser qu'un des moyens principaux à l'échelle mondiale pour assurer un développement durable serait qu'à l'avenir la société américaine choisisse de travailler moins et de moins accroître, voire de réduire, sa consommation de biens et services et de disposer d'un temps de loisir plus grand. On peut soutenir bien sûr qu'en donnant au loisir une valeur monétaire, on pourrait montrer aux habitants des Etats-Unis que leur revenu/consommation ne serait pas diminué du fait de ce changement structurel. Je doute fort du caractère persuasif d'un tel raisonnement en termes de revenu/consommation élargi. En réalité, ce qu'il faudrait s'efforcer de démontrer c'est qu'un choix collectif en faveur d'une consommation moindre de biens et services et d'un loisir accru, permettrait d'accroître la qualité de vie/well-being des habitants des Etats-Unis. Mais ceci relève de la problématique des chapitres 2 du

Rapport consacrés à la qualité de vie/well-being. Le temps de loisir est une ressource, dont la contribution à la qualité de vie, dépend de beaucoup de facteurs. Son estimation en valeur monétaire n'apporte rien de ce point de vue aux données sur le temps de loisir et les utilisations qui en sont faites. Il est paradoxal de vouloir inclure dans la valeur de la production et de la consommation ce qui est en quelque sorte typique de la non-production.

En vérité l'inclusion éventuelle du loisir parmi les déterminants monétaires de la qualité de vie /well-being s'inscrit dans un contexte théorique dans lequel les valeurs monétaires (les prix) sont directement interprétées en termes de bien-être (welfare). Elle se rattache aux démarches qui, depuis la Mesure du bien-être économique de Nordhaus et Tobin, visent à construire une mesure monétaire agrégée du bien-être/welfare. C'est une problématique différente de celle des chapitres 2 du Rapport.

La relation prix de marché/bien-être insuffisamment clarifiée par la Commission

De ce point de vue, je ne suis pas sûr que les chapitres 1 aient suffisamment clarifié la question de la relation entre les prix de marché et le bien-être/welfare/well-being. De ce fait, l'impossibilité conceptuelle d'interpréter la variation du PIB ou du Revenu national en termes de variation du bien-être global d'une société peut n'être pas clairement perçue par les lecteurs du Rapport. J'ai été étonné, je dois dire, de ne trouver dans le Rapport aucune référence à la discussion d'*Economica*, initiée par John Hicks en 1940, qui a précisément porté sur cette question. Je me suis efforcé de résumer très brièvement ce débat dans une Histoire de la comptabilité nationale (La Découverte, 2002) p. 349-353, 373-374 et 377. Je cite : "De cette tentative [celle de Hicks], et de la longue discussion qui s'ensuit, on ne peut que conclure que, sauf à supposer des conditions très particulières ne reflétant pas de manière réaliste les états de l'économie, il n'est pas possible de traduire la variation observée d'ensembles de biens et services, même strictement marchands, en une mesure de celle du bien-être, au sens de variation de satisfaction ou d'utilité de la Société dans son ensemble" (p. 374). Ma dernière lecture sur ce thème très complexe est un peu ancienne, mais c'est la revue d'Amartya Sen « The Welfare Basis of Real Income Comparisons : A Survey » (Journal of Economic Literature, mars 1979, p. 1-45). Ce que j'ai rappelé ci-dessus de ma conclusion sur ce thème ne m'a pas paru alors en contradiction avec les analyses d'Amartya Sen. Différences dans les dotations initiales (inégalités) et dans les préférences des individus et problèmes d'agrégation qu'elles posent sont à la base des difficultés rencontrées.

Toujours dans ce livre de 2002, j'avais écrit au début du chapitre 7, consacré à "Comptabilité nationale et bien-être" : [pour la théorie néoclassique] "Les prix sont en relation à la fois avec les utilités marginales et les coûts marginaux *via* les taux marginaux de substitution. Mais le côté coûts et le côté utilité ne sont pas, du point de vue de la mesure macroéconomique, dans des positions équivalentes. Les "coûts" s'expriment finalement en revenus de facteurs et taxes sur la production. ... En revanche les prix, même s'ils reflètent les utilités marginales, ne mesurent pas les

utilités moyennes des produits"(p. 347). J'aurais dû écrire "totales" plutôt que "moyennes" et souligner davantage que, si les revenus et taxes peuvent s'observer, les considérations sur l'utilité résultent d'une analyse théorique.

Or il me semble que dans les dernières décennies une sorte de vulgate a tendu à dominer en pratique suivant laquelle, au moins implicitement, l'agrégation des prix de divers produits était interprétée comme une agrégation des utilités. Bien entendu, on ne trouve nulle trace de cela dans les chapitres 2 (qualité de vie/well-being) qui accordent une grande importance à la question des inégalités, à celle des différences dans les préférences et aux aptitudes des personnes à transformer les ressources dont elles disposent en qualité de vie. Les chapitres 1 en revanche adoptent sur cette question des formulations ambiguës. En particulier, à propos du rôle des prix de marché, on peut lire (II, 1, § 8) "Quand les marchés sont concurrentiels et en l'absence d'externalités, les prix relatifs des biens et services reflètent les valeurs relatives que les individus attribuent à ces produits. Ainsi, en principe, pondérer les produits par leurs prix impliquent qu'on les pondère par leur valeur pour chaque individu dans la société". La formulation "valeur pour chaque individu" n'est-elle pas équivoque ? S'il s'agit bien de l'utilité marginale (ce que le § 4 ou le § 61 précise), et à supposer que chaque individu répartisse effectivement ses achats de manière à égaliser les utilités marginales des divers produits qu'il acquiert afin de maximiser son utilité totale, ceci ne nous dit rien sur les utilités totales qu'il en retire. Son surplus du consommateur diffère normalement selon les catégories de produits. En outre, les individus n'ont pas tous les mêmes préférences³³. Plus loin dans le chapitre, à propos des indices de prix et notamment des indices dits du "coût de la vie" (cost-of-living index), le § 98 indique d'ailleurs : « Un point particulièrement pertinent dans une perspective de bien-être (welfare) est la question de savoir *de qui* l'indice de prix est évalué. Souvent, les discussions conceptuelles sur les indices de prix sont menées comme s'il y avait un unique consommateur représentatif". Mais ce paragraphe n'évoque ensuite que le fait que des personnes différentes achètent des paniers différents de produits et que donc des différentiels marqués dans la variation de prix des divers produits peuvent se traduire par des indices de prix différents pour les personnes différents. Le paragraphe ne dit rien sur les

³³ - Tout ceci peut s'illustrer sur un exemple. Prenons celui de l'aspirine. Supposons qu'à un moment donné du fait d'un progrès technique différentiel son coût de production baisse et, en l'absence de rente, son prix d'offre également. Supposons que, dans une économie donnée, la demande d'aspirine soit totalement inélastique par rapport à son prix. Le prix de l'aspirine baissant, son utilité marginale pour les consommateurs diminue par rapport à celle des autres produits. Mais ceci ne veut pas dire que "sa valeur pour chaque individu dans la société" a baissé. Le plus probable est que le progrès technique différentiel enregistré a pour effet d'augmenter le surplus du consommateur sur l'ensemble des quantités demandées de ce produit qui sont acquises à un moindre prix. Dans l'hypothèse retenue ici d'inélasticité par rapport au prix de la demande d'aspirine, l'utilité totale de l'aspirine pour les consommateurs ne change pas alors que son utilité marginale, supposé mesurée par son prix baisse. En outre, les consommateurs d'aspirine pourront accroître un peu leur demande d'autres produits et donc l'utilité que leur procurent d'autres consommations, etc...
Ma présentation sur la relation prix/utilité est analogue à celle du SCN 1993 dans son chapitre I. Celui-ci écrit (§ 1.76) : "... les changements en volume de la consommation, par exemple, ne sont pas identiques aux variations du bien-être. La distinction entre la quantité consommée d'un bien ou d'un service et l'utilité tirée de cette consommation apparaît clairement si l'on considère tel ou tel bien ou service pris isolément. C'est ainsi que la quantité de sucre consommée par les ménages se mesure en unités physiques. Elle est mesurée tout à fait indépendamment de l'utilité que les ménages peuvent ou non tirer de cette consommation" (Ce n'est pas moi qui ai rédigé le chapitre I !).

différences qui existent entre les préférences des consommateurs. Cependant, du point de vue de l'interprétation de la relation entre les prix de marché et leur variation et le bien-être/utilité (welfare) et sa variation, les différences dans les préférences importent.

De ce point de vue, la suite du paragraphe 8 déjà cité accentue le risque d'ambiguïté. Elle fait référence à l'élaboration théorique de Weitzman 1976 ("On the Welfare Significance of National Product in a Dynamic Economy", *The Quarterly Journal of Economics* 90 : 156-162). Sous des conditions très restrictives, celui-ci établit que les variations du produit intérieur net sont un bon indicateur (gauge) des variations du bien-être économique. Et le paragraphe se poursuit en indiquant "Ceci établit - quoique sous des conditions restrictives - un lien direct entre le PIN et le bien-être (well-being) économique". Il importe de préciser qu'une des conditions restrictives du modèle de Weitzman, que le paragraphe ne souligne pas, est l'hypothèse d'un consommateur représentatif maximisant son utilité intertemporelle. Avec ce *deus ex machina*, toutes les difficultés débattues dans la discussion d'*Economica* disparaissent, mais c'est une illusion. C'est pourquoi à mon sens il aurait fallu revisiter la discussion d'*Economica* et si les conclusions de celle-ci ne sont plus aujourd'hui jugées pertinentes l'expliquer. Faute de cela - ici ou dans d'autres circonstances - les économistes (ou des économistes) risquent d'entretenir une équivoque théorique sur la relation PIB/PIN ou RNB/RNN et mesure du "bien-être"/welfare/well-being, même en précisant "économique"³⁴. Il aurait au moins fallu dire qu'étant donné justement ces conditions restrictives, en n'oubliant pas parmi elles celle du consommateur représentatif, et leur caractère irréaliste pour la représentation *ex post* des mondes réels, il ne pouvait pas exister par principe dans ces derniers de *lien direct* entre l'évolution de ces agrégats de la CN et celle de la qualité de vie/well-being. L'absence de lien direct est précisément, me semble-t-il, un des points de départ des développements consacrés dans les chapitres 2 du Rapport à l'exploration de la notion de qualité de vie/well being (voir par exemple p. 143-144). Dans la perspective de ces chapitres, il n'existe pas une notion distincte de bien-être économique³⁵ que d'autres dimensions viendraient en quelque sorte compléter. L'Executive Summary place les niveaux de vie matériels (revenu, consommation et richesse) parmi les dimensions clés à prendre en compte, tout en précisant "Au moins en principe, ces dimensions [énumérées dans le résumé et développées dans le chapitre] doivent être considérées de manière simultanée". Dans ce contexte, on pourra se reporter aux remarques que j'ai formulées plus haut, en commentant les chapitres 3, à propos de la

³⁴ - A mon avis cette équivoque théorique est une des sources, sinon la source principale, de la confusion entretenue dans bien des débats des cinquante dernières années à propos du PIB ou du PIN ou de la consommation finale comme supposée mesure du bien-être social et donc de ses insuffisances à cet effet. J'irai jusqu'à dire que c'est la racine conceptuelle des tentatives d'ajuster un tel agrégat par additions ou soustractions d'éléments censés ajouter ou ne pas ajouter au bien-être, c'est-à-dire accroître ou ne pas accroître l'utilité totale supposée être mesurée par l'agrégation de valeurs de marché/transaction.

³⁵ - Afin d'éviter si possible tout malentendu, je dois ajouter une précision à cette phrase. Ce que certains auteurs appellent "bien-être économique", après ajustement de la consommation finale des ménages afin de prendre en compte par exemple les activités non-marchandes des ménages et les transferts sociaux en nature, est généralement une mesure étendue des niveaux de vie. Ces derniers restent dans le domaine des moyens/ressources. Cependant, des mesures proposées de "bien-être économique" combinent parfois des composantes qui sont des moyens et d'autres qui sont des résultats, ce qui naturellement peut être source de confusion dans la perspective des chapitres 2 du Rapport.

distinction nette qu'ils effectuent entre l'estimation de la qualité de vie/well-being courant et la question de la durabilité du développement, et sur le problème conceptuel d'interprétation que cette coupure soulève.

Il ne fait pas de doute, me semble-t-il, que les considérations des paragraphes ci-dessus posent une question de fond que l'observateur de l'économie réelle ne devrait pas accepter de voir éluder : « Qu'est censé recouvrir le concept d'utilité (bien-être/welfare) ? Qu'est-ce qu'un consommateur est censé prendre en compte lorsqu'il effectue ses choix de dépense : les effets de satisfaction immédiats ? les effets plus ou moins décalés sur ses satisfactions ultérieures, par exemple via les conséquences, positives ou négatives, de certaines consommations sur son état de santé ? les effets indirects sur les satisfactions des autres personnes ? Quelle délimitation entre l'utilité/internalité et les externalités ? »

Surprenante révérence de la Commission à l'égard du concept de "dépenses défensives"

Une autre ambiguïté des chapitres 1 du Rapport - qu'en vérité je ne sais pas où placer logiquement dans le plan de ce Point de vue - vient du traitement accordé aux dépenses dites défensives ("defensive expenditures"). J'ai été surpris de constater que la Commission reprenait, avec beaucoup de révérence, une question qui, de l'avis des comptables nationaux, était mal posée et relevait pour l'essentiel de l'objectif de faire du produit/revenu ou de la consommation une mesure du bien-être. Le Rapport traite ceci au chapitre 1 de la partie I, § 25-27, et au chapitre 1 de la partie II, § 48-54. De manière surprenante, il ne met pas du tout en question la pertinence de ce concept de dépenses défensives lui-même, mais seulement les difficultés empiriques de sa mise en œuvre.

En simplifiant, on peut dire que deux versions successives de cette notion se sont rencontrées au cours du temps. La première version, qui n'utilisait pas l'expression "dépenses défensives", considérait qu'afin de faire du revenu national, plus tard du produit/revenu national une mesure du bien-être/welfare, il ne fallait pas inclure dans les dépenses finales l'acquisition de biens et services qui n'étaient pas par eux-mêmes une source directe de bien-être/utilité/welfare pour les personnes (physiques). Ces dépenses devaient être considérées comme intermédiaires et non finales. C'était le point de vue de Kuznets, partagé après lui par des auteurs comme Nordhaus et Tobin, Eisner et d'autres dont les propositions de réforme ne se plaçaient pas dans un cadre intégré de CN.

La CN naissante dans les années quarante n'a pas adopté le point de vue de Kuznets quant au fait que l'objectif du produit/revenu national était de mesurer le bien-être et sa variation. De ce point de vue, la CN s'est présentée comme plus neutre. En outre, dans un cadre intégré, il est évident qu'il ne peut pas y avoir de dépenses intermédiaires suspendues en quelque sorte "en l'air". Les utilisations intermédiaires de biens et services entrent toujours dans la production d'autres biens et

services ³⁶. Les utilisations finales franchissent donc la frontière du domaine de la production. C'est ainsi pour des raisons conceptuelles de base que la CN a rejeté cette première forme de la doctrine des "dépenses défensives".

Les dépenses liées aux déplacements domicile-travail peuvent être rattachées à cette première version de la notion. Comme elles font l'objet en pratique d'acquisitions de biens et services par les ménages et que les ressources correspondantes proviennent de la rémunération des salariés, la CN les traite comme des dépenses de consommation finale. On en a beaucoup discuté dans les années soixante-dix, et on a conclu que ce traitement n'avait pas de justification conceptuelle (même si on s'est interrogé sur ce que les salariés pouvaient éventuellement faire pendant leur temps de déplacement) et qu'il pouvait être jugé préférable en principe de les considérer comme des consommations intermédiaires des employeurs et non comme une partie de la valeur ajoutée. Mais on avait conclu que les inconvénients pratiques d'un changement de traitement étaient considérables et qu'à tout prendre il valait mieux décider par convention de poursuivre la pratique antérieure en expliquant clairement cette nature conventionnelle.

Le Rapport rouvre la question et propose (§ 49, 3^{ème} alinéa) d'étendre la limite de la production des ménages afin d'y inclure une production de services de transport (routiers) fournis aux employeurs et entrant dans la consommation intermédiaire de ceux-ci. Ce traitement aurait certes l'avantage de ne pas avoir à exclure les dépenses correspondantes des comptes des ménages mais d'avoir seulement à les reclasser entre dépenses de consommation finale et dépenses de consommation intermédiaire.

En revanche il présenterait plusieurs inconvénients. Comme la suggestion est probablement de faire cela en permanence et pas seulement de temps en temps à des fins d'illustration, il ne paraît guère possible d'étendre ainsi de manière partielle la frontière de la production (en valorisant notamment le temps passé en conduite automobile), alors que, pour la production domestique dans son ensemble, le Rapport propose un traitement en compte satellite et non dans le cadre central de la CN lui-même. Ensuite, on ne produit pas des services de transport routiers seulement avec du travail et un équipement (la voiture). Il faut aussi du carburant, de l'entretien, des réparations, de l'assurance, etc.... Par conséquent, le compte de production correspondant des ménages serait assez difficile à construire et le calcul de leur consommation finale également compliqué. Enfin, les dépenses de déplacement domicile-travail comprennent aussi l'acquisition de billets de train, de bus, de métro, etc... et on ne voit pas ce que le Rapport propose d'en faire (les inclure à la fois en input et en output de ce compte de production élargi ? avec aussi le temps passé ? ou quoi d'autre ?). En outre, le Rapport suggère d'équilibrer les comptes des employeurs, non pas comme on aurait pu s'y attendre, en réduisant leurs dépenses de salaires à due concurrence, mais en faisant financer cette consommation intermédiaire additionnelle par un transfert des ménages aux producteurs. Mais on

³⁶ - Le Rapport rappelle bien cette règle au début du § 50, mais bizarrement il ne le fait pas quand il introduit au § 48 la notion de dépenses défensives, avant de passer dans les § suivants aux problèmes d'application.

ne voit pas alors comment la valeur ajoutée de ces derniers peut être diminuée, ce que suppose la suite du texte. Car pour la réduire, il faut compenser l'augmentation des dépenses intermédiaires, par une réduction des salaires versés et non par un transfert, purement arbitraire, des ménages vers les employeurs (de quel sous-compte à quel sous-compte ?).

La solution principalement examinée dans les années soixante-dix était plus simple dans son principe : estimer la composition par produits des dépenses effectives de déplacement domicile-travail (sans construire un compte de production des ménages à cet effet), les déduire de la consommation finale des ménages, les inclure dans la consommation intermédiaire des employeurs, réduire à due concurrence les salaires versés et donc la valeur ajoutée de ces employeurs et le PIB. Les difficultés pratiques et l'incidence de telles modifications sur l'articulation avec les statistiques de salaires, éventuellement de temps de travail et de revenus, notamment par catégorie de ménages, ont conduit sagement à retenir la convention présentée plus haut. Il suffit de se rappeler que les dépenses liées aux déplacements domicile-travail ne représentent pas une fraction égale des salaires, elles varient suivant la distance et le moyen de transport utilisé, pour être incité à la prudence.

La seconde version de la notion a été avancée principalement dans des discussions relatives à l'environnement, surtout naturel, mais aussi social. Elle ne cherche pas à démontrer que les dépenses en question sont par *nature* à exclure du produit/revenu national. Elle considère qu'il faut les exclure parce que leurs effets positifs sur le bien-être/utilité/welfare viennent seulement compenser des pertes antérieures de bien-être. Ces dépenses n'augmentent donc pas le bien-être, etc..., des individus et des sociétés. Exemples de telles dépenses, des dépenses qui remédient à des détériorations de l'environnement naturel (ainsi est-il alors proposé d'exclure du produit/revenu les dépenses de protection de l'environnement) ou des dépenses qui font suite à des détériorations de l'environnement social (dépenses de sécurité par exemple).

Il convient de noter au passage une différence importante entre les deux versions des "dépenses défensives" présentées ici. Lorsque Kuznets propose de ne pas inclure dans le revenu national des dépenses liées à la complexité du monde moderne (frais bancaires par exemple ou certaines obligations professionnelles comme l'appartenance à des clubs), son argument est que celles-ci ne sont pas sources directes de bien-être pour les individus et non pas qu'elles compensent des pertes antérieures de bien-être (sauf si on juge par rapport à la sortie du paradis terrestre ou du moins au "bon vieux temps"). De ce point de vue l'extension rétrospective à Kuznets de la notion de "dépenses défensives" n'est pas strictement fondée ³⁷. En revanche dans la seconde version, l'expression est fondée puisqu'il s'agit bien de dépenses entraînées par des pertes/détériorations antérieures de source de bien-être.

Les comptes nationaux n'ont pas réagi plus positivement aux sollicitations venues des tenants de la deuxième version qu'à celles des tenants de la première version. Leurs raisons sont

³⁷ - Il ne me semble pas que Kuznets lui-même ait utilisé l'expression mais je peux me tromper.

fondamentales. D'abord, ils rappellent que la CN, dans son cadre central intégré et conceptuellement cohérent, ne cherche pas à mesurer le bien-être ; la critique suivant laquelle elle ne mesurerait pas correctement celui-ci se trompe donc simplement de cible. Ensuite, ils expliquent que, pas plus que pour les dépenses intermédiaires "en l'air" de Kuznets et d'autres, il n'y a de place dans leur cadre intégré pour des "dépenses non finales parce que remédiant à des pertes antérieures de bien-être ou source de bien-être " qui seraient alors elles aussi "en l'air". Les biens et services qui sortent des processus de production du cadre central de CN sont des ressources qui sont ensuite transformées en qualité de vie/well-being (cf. le début des chapitres 2 du Rapport).

Cependant, la question est plus délicate et il faut faire intervenir les stocks d'actifs patrimoniaux. Il faut distinguer les stocks d'actifs économiques au sens de la CN (machines, immeubles, etc...) et les stocks d'actifs que la CN ne considère pas comme des actifs économiques (atmosphère, forêt vierge, etc...). Si les "dépenses défensives" en question remédient à des détériorations antérieures (ou concomitantes) de stocks économiques (ceux qui sont inclus dans les comptes de patrimoine de la CN), elles ne devraient pas faire augmenter les stocks concernés par rapport aux niveaux atteints avant que ces détériorations ne se soient produites. C'est bien ce que la CN recommande en principe pour l'établissement des comptes de patrimoines économiques. Par exemple si un tremblement de terre détruit des immeubles, le montant estimé des destructions doit être soustrait de la valeur du stock d'immeubles avant cette catastrophe naturelle (savoir si c'est fait en pratique est une autre question évidemment). Ensuite la valeur des immeubles reconstruits viendra augmenter ce stock. Mais il faut bien voir comment la CN procède. A la période des destructions, elle ne va pas déduire la valeur des immeubles détruits du PIB ou du PIN ou du Revenu de la période. Elle n'enregistre donc cela ni comme une production négative, ni comme une consommation de capital fixe additionnelle, mais elle inscrit cette perte dans un compte spécial d'accumulation (appelé "autres changements de volume des actifs"). De la sorte en effet ni le PIB, ni le PIN ne sont affectés puisqu'il ne s'agit pas d'un flux lié au processus de production/consommation, mais la valeur du stock d'immeubles est bien en principe diminuée. Lors de la reconstruction, la production de l'industrie de la construction aura comme contrepartie une FBCF d'immeubles³⁸. Ce cas de figure plaide en réalité,

³⁸ - Ce qui est expliqué dans ce § correspond au traitement explicité dans le SCN 1993/SEC 1995 qui a introduit les comptes de patrimoine. Auparavant, la structure comptable inachevée du SCN ne permettait pas une présentation claire et complète de ce type de question. La logique du traitement ci-dessus restait ainsi implicite. Je dirai très franchement cependant que cette lacune n'excusait pas à mon avis une des critiques les plus connues du PIB standard, que rappelle la Commission (p. 265 du Rapport), et suivant laquelle "vu comme un indicateur de bien-être, il pouvait adresser le message aberrant qu'une catastrophe naturelle était une bénédiction pour l'économie, du fait de l'activité économique additionnelle provoquée par les réparations". Je lis dans le Monde du 5 mars 2010 que le récent tremblement de terre au Chili pourrait nécessiter des coûts de reconstruction équivalant à 15 % du PIB de ce pays. Il n'est nécessaire ni d'être un économiste chevronné, ni d'être un comptable national particulièrement averti pour juger avec bon sens que réduire de 15 % la valeur agrégée de la production du Chili dans une situation de ce genre serait "un message aberrant". Certes, le rappel de la p. 265 concerne le PIB "vu comme un indicateur de bien-être". Mais au nom de quelle arrogante supériorité ceux qui formulaient de telles critiques se permettaient-ils de ne pas entendre ce que disaient les comptables nationaux, c'est-à-dire que le PIB était, avant toute autre chose, une mesure agrégée de la production ? Et s'ils voulaient l'interpréter comme un indicateur de bien-être, c'étaient

non pas contre la manière dont en l'occurrence le PIB est calculé, mais en faveur de l'établissement effectif de comptes de patrimoine développés.

Je me suis étendu un peu sur ce cas de figure parce que, si l'on veut comprendre certaines discussions, il importe d'avoir bien à l'esprit le cadre conceptuel de la CN *dans son ensemble* et en particulier le fait que la relation revenu/variation du patrimoine est souvent plus complexe que ce qu'une approche un peu trop simple de la relation revenu/capital soit dans la théorie économique, soit même dans la comptabilité d'entreprise implique.

Considérons maintenant le cas de détériorations d'actifs naturels non économiques (l'atmosphère, la mer). Ces actifs ne sont pas inclus dans les comptes de patrimoine de la CN. Il faut donc envisager pour eux des traitements d'un autre type. J'ai présenté plus haut dans ce Point de vue la solution que je considère la plus pertinente pour retracer les relations entre l'Economie et la Nature, dans un cadre comptable qui comprend aussi l'entité englobante Planète. La dégradation d'actifs naturels par une économie est une consommation d'actifs naturels. La valeur, aux coûts potentiels (non payés) de maintenance, de cette consommation devrait être *ajoutée* à la valeur de la demande finale aux coûts payés pour obtenir la demande finale aux coûts totaux, et un transfert en capital de la Nature à l'Economie enregistré.

Cette dégradation/transfert en capital accumulé - c'est-à-dire l'accumulation des coûts non payés - apparaîtrait dans les comptes de patrimoine de l'Economie comme une dette environnementale. Dans les comptes de la Nature apparaîtrait la valeur, négative, de ce montant de dégradation d'actifs naturels accumulée³⁹. Dans un tel traitement, il n'est pas nécessaire d'estimer la valeur totale des stocks d'actifs naturels - tâche probablement insurmontable - mais seulement la valeur de la dégradation accumulée - tâche immense mais d'un intérêt de politique environnementale considérable.

Le cas des actifs non économiques de type sociétal (la sécurité, la gouvernance, etc...) pose des questions beaucoup plus difficiles. Dans l'analyse de la durabilité au moyen d'une approche patrimoniale élargie, ces actifs correspondent à peu près à ce qui depuis quelques décennies a été systématisé sous les termes de "capital social". Certaines dimensions de la qualité de vie examinées dans les chapitres 2 y correspondent (cf. Political voice and governance, social connections and relationships, insecurity). On a pour le moment de grandes difficultés à dégager à ce propos des indicateurs un peu représentatifs. L'éventualité d'une évaluation monétaire du capital social paraît pour le moment fort douteuse. Certains pensent que cela ne sera jamais possible. En tout cas on est infiniment loin de pouvoir effectivement traiter, par exemple, les dépenses de sécurité comme des

ces critiques qui étaient fautifs. Dit autrement, dans les termes de la fable : "Si le singe rescapé de la tempête prend le Pirée pour un homme, est-ce la faute du dauphin qui l'a recueilli sur son dos ?"

³⁹ - Je ne rappelle pas ici en détail les enregistrements comptables symétriques en cas de reconstitution ultérieure d'actifs naturels non économiques par l'Economie. Cette reconstitution se traduirait par un transfert en capital en nature de l'Economie à la Nature et une influence minorante sur les coûts écologiques non payés et les coûts totaux de la demande finale.

dépenses d'investissement en capital social, comme le suggère le § 49 du Rapport. L'analyse et la mesure éventuelle des états de sécurité/insécurité de divers types qui entrent dans les dimensions de la qualité de vie au sens des chapitres 2 du Rapport ne paraissent guère pouvoir relever d'une approche étendue du type formation de capital fixe.

Mais alors, diront certains, faut-il se résoudre à inclure dans les dépenses finales de l'économie des dépenses, comme celles du domaine de la sécurité, qui visent à compenser des détériorations antérieures ou potentielles d'états jugés meilleurs que les états présents de sécurité/insécurité ? Je dois avouer que cette question ne me trouble pas car depuis longtemps les comptes nationaux ont fait observer que beaucoup de nos actions et parmi elles de nos dépenses visaient à prévenir ou réparer des détériorations de nous-mêmes, de nos biens ou de notre environnement au sens large. Le SCN 1993 développe un peu ce point de vue dans ses § 1.76 à 1.81. Se référant implicitement à la notion de dépenses défensives, il conclut : "Poussé à l'extrême, ce raisonnement aboutirait à la conclusion que la consommation n'améliore que rarement le bien-être" (§ 1.81).⁴⁰ Le vice essentiel du conglomerat de questions regroupées sous le vocable de "dépenses défensives" est qu'elles s'inscrivent dans une approche cherchant à interpréter la variation du PIB/PIN en termes de variation du bien-être ce que précisément cet agrégat ne cherche pas à faire.

A vrai dire, ce que deviennent ensuite les suggestions relatives aux "dépenses défensives" dans les messages des ch. 1 du Rapport de la Commission n'est pas tout à fait clair pour moi. On trouve ces développements dans la section 3 du chapitre 1 de la partie II qui est consacrée à la recommandation de mettre l'accent sur des agrégats des comptes nationaux autres que le PIB, mais plutôt à titre de remarques diverses sur le PIB précisément, avant la section 4 qui recommande d'élargir la perspective des ménages puis on n'en parle plus.

On peut s'interroger plus largement sur le statut de certaines considérations relatives à l'élargissement des mesures de l'activité économique des ménages. Après avoir présenté des questions sur lesquelles il n'y a pas de désaccord de principe, comme l'élargissement dans un compte satellite de la production de services domestiques non marchands des ménages, et d'autres qui sont toujours fortement controversées, à l'instar de la valorisation monétaire du loisir, le texte du chapitre se termine par une brève sous-section 4.10 sur la répartition du revenu total, lequel n'est pas explicitement défini mais qui, d'après la section 4.9 qui précède, peut inclure le loisir. En revanche, les principaux messages et recommandations qui se trouvent à la fin du chapitre ne semblent pas aller si loin et la recommandation 5 ("Élargir les mesures de revenu aux activités non marchandes") vise les changements dans les niveaux de vie qui peuvent refléter le passage d'une fourniture non marchande à une fourniture marchande de services que les ménages produisent pour eux-mêmes, formulation qui habituellement ne couvre pas les activités de loisir.

⁴⁰ - On peut se reporter à l'encadré 48 de Une histoire de la comptabilité nationale (p. 356-357) intitulé "Les relations entre le PIB et la mesure du bien-être selon le SCN 93".

On sent dans les chapitres 1 une certaine nostalgie de la tentative de Nordhaus et Tobin. Si on se souvient que leur agrégat de consommation corrigé s'intitulait "une mesure du bien-être économique" (economic welfare), on peut se demander si ce n'est pas cela que les chapitres 1 ont à l'esprit, bien qu'ils n'utilisent pas cette expression, plutôt qu'une stricte extension de la mesure des niveaux de vie à quoi ces chapitres en principe se limitent. Les chapitres 2 (qualité de vie/well-being) me semblent exclure, du fait de leur approche même, une notion de bien-être économique qui serait, en quelque sorte, une étape intermédiaire vers l'observation et la mesure de la qualité de vie. J'ai signalé plus haut leur manque évident d'enthousiasme devant les tentatives d'estimer les loisirs en termes monétaires.

Continuer ce questionnement sur les chapitres 1 amène à s'interroger sur la commande même qui leur a été adressée ou en tout cas l'interprétation qu'ils ont retenue de cette commande.

Retour sur la mesure de la performance économique courante

Selon la lecture que j'ai proposée du Rapport dans son ensemble, on peut dire que les chapitres 1 avaient à traiter de la mesure de la performance économique courante et non de la mesure durable (soutenable) de la performance économique. Il ressort en effet des chapitres 3 que l'observation économique courante ex post de la CN ne pouvait se voir fixer comme objectif de mesurer des agrégats qualifiables de "durables" (PIN ou RNN durable en particulier). Sur ce point, les chapitres 1 et les chapitres 3 sont pleinement cohérents.

Il ressort d'autre part des chapitres 2 que la qualité de vie/well-being courante résulte de la transformation par les personnes d'un ensemble de ressources (moyens) parmi lesquelles figurent, mais ce ne sont pas les seules, les biens et services économiques (dont le champ peut varier suivant les choix effectués) que la CN courante mesure en valeur monétaire et qui dans les comptes des ménages s'expriment en termes de niveaux de vie (living standards).

Du point de vue des chapitres 2, l'objectif des chapitres 1 ne pouvait être que mesurer au mieux les niveaux de vie et leurs variations. On pourrait définir ainsi la performance économique par l'évolution des niveaux de vie. L'objet des chapitres 1 aurait été dans cette perspective la définition et la mesure de la performance économique ainsi entendue. Une telle approche paraît cependant trop étroite puisqu'elle reviendrait à mesurer la performance économique par le PIN ou le RNN totaux et/ou par tête, éventuellement complétés, et donc les niveaux de vie correspondants. C'est à juste titre que la mesure de la performance économique par le PIB a été critiquée depuis environ un demi-siècle. Mais certaines critiques visaient à assimiler performance économique et bien-être social. En conséquence, soit on revendiquait la transformation du PIB/PIN dans ce sens, soit on le récusait

comme mesure de la performance économique (on pouvait le garder comme mesure agrégée de la production) et on proposait un autre agrégat pour effectuer cette mesure.

L'assimilation performance économique/variation du "bien-être (welfare ou well-being) économique" aurait eu cependant l'inconvénient majeur d'entretenir la confusion entre les ressources/moyens et les résultats de leur transformation par les personnes en qualité de vie (well-being) et donc entre les mesures discutées par les chapitres 1 et celles que préconisaient les chapitres 2. En outre elle aurait risqué de laisser de côté ou de marginaliser les considérations relatives aux relations entre l'Economie et la Nature, sauf si on se plaçait dans une perspective d'analyse de la durabilité au sens des chapitres 3 alors que ces derniers reposaient sur une distinction nette entre mesure courante de la qualité de vie et essai de quantification de la durabilité.

Alors ? Le Rapport de la Commission devait-il aboutir inéluctablement à une impasse quant à la mesure de la performance économique courante ? Je ne le crois pas. Mais la solution ("the way out" aurait pu dire le Rapport) supposait que la Commission *après* les analyses et recommandations des chapitres 2 et 3 discute explicitement dans les chapitres 1 (je suis l'ordre logique de ma lecture du Rapport) le problème de la définition et de la mesure de la *performance économique courante*.

La notion de performance suppose une mise en regard de résultats et de moyens de manière à prendre en compte l'efficacité de l'économie considérée. Les résultats, sous l'angle de la performance économique, sont les niveaux de vie qui se déduisent du PIB/PIN (total ou par tête) y compris périodiquement la variante satellite incluant la production de services domestiques. Les moyens sont le stock de ressources humaines et le stock de patrimoine/capital économique mis en œuvre. Ils peuvent être pris en compte par des mesures comme la productivité apparente du travail et la productivité apparente du capital économique complétées au moins par le taux d'emploi et le taux de chômage des ressources humaines.

Les niveaux de vie économiques moyens ne sont pas suffisants pour mesurer la performance économique. Il faut aussi caractériser leur distribution.

Mais il est important, pour apprécier l'efficacité économique d'un pays, de caractériser la structure générale de l'emploi du temps des personnes. Pour cela on peut par exemple prendre le ratio entre le temps de loisir et le temps restant après déduction du temps nécessaire pour les actes essentiels de l'existence (sommeil, alimentation, soins personnels) ⁴¹. Ce ratio doit lui aussi être caractérisé par sa distribution.

Enfin, la performance économique ne peut pas s'apprécier sans savoir si la variation des niveaux de vie, etc ..., s'est accompagnée ou non d'un déséquilibre dans les relations entre

⁴¹ - Ce temps restant est la somme des temps de travail rémunéré (y compris les déplacements domicile/travail) et non rémunéré et le temps de loisir. On peut bien sûr prendre le ratio complémentaire entre le temps total de travail et le temps restant total.

l'Economie et la Nature et comment ce déséquilibre a varié. Pour la mesure de ce déséquilibre je préconise en principe, ainsi que je l'ai brièvement exposé plus haut dans ce point de vue, d'estimer la relation entre les coûts écologiques non payés et le total des coûts économiques payés et des coûts écologiques non payés. A défaut de pouvoir mesurer ce ratio, qui suppose des développements considérables des systèmes d'informations et des analyses, il faut recourir à quelques indicateurs physiques aussi significatifs que possible de la variation de grandes catégories d'actifs naturels (le climat, l'eau, la biodiversité, etc ...) du fait des activités économiques de production et de consommation. Pour le moment, on commence surtout à mesurer l'empreinte carbone que la Commission recommande de préférence à l'empreinte écologique. On notera que j'aboutis sur ce point à des conclusions empiriques voisines de celles des chapitres 3 du Rapport, mais avec des fins différentes. Pour la Commission, il s'agit d'indicateurs destinés à figurer dans un mini-tableau de bord de la durabilité. Pour moi ici, il s'agit d'indicateurs ayant vocation à figurer dans un petit groupe d'indicateurs représentatifs de la performance économique courante.

Je récapitule mes suggestions sur la définition et la mesure de la performance économique courante.

On pourrait définir la performance économique courante comme la croissance économique courante (PIB/PIN, RNB/RIN, niveaux de vie) globale et par tête appréciée en tenant compte de *l'efficacité du processus social de production économique*. Cette efficacité peut être estimée de manière synthétique par la considération des ressources humaines mises en œuvre et des productivités du travail et du capital, de la répartition des niveaux de vie, de la structure générale de l'emploi du temps des personnes et enfin de l'équilibre ou du déséquilibre des relations entre l'Economie et la Nature.

Ainsi définie la performance économique courante ne peut très probablement pas être mesurée par un agrégat monétaire unique ou un indice composite global. Il faut essayer de la représenter par un jeu, aussi restreint que possible, d'indicateurs. Les paragraphes ci-dessus suggèrent à titre indicatif un tableau de bord du type suivant :

Tableau de bord de la performance économique courante

. Indicateur(s) de la croissance économique courante (ex. : PIB/PIN, RNB/RIN, niveaux de vie) globale par tête

. Indicateurs de l'efficacité du processus social de production économique

. structure générale de l'emploi du temps des personnes (ex. : ratio temps de travail/temps restant après les nécessités vitales de base)

- . ressources humaines mises en œuvre (ex. : taux d'emploi/taux de chômage)
- . productivité apparente du travail et productivité apparente des actifs économiques non financiers
- . caractéristique(s) de distribution des revenus/niveaux de vie
- . équilibre/déséquilibre des relations entre l'Economie et la Nature (idéalement le ratio coûts écologiques non payés ou coûts économiques payés sur coûts totaux ; à défaut indicateur(s) physique(s) du type empreinte carbone).

Un tel tableau de bord d'une dizaine d'indicateurs ne serait pas destiné à se substituer aux analyses, mais à en permettre déjà une certaine richesse. Il pourrait facilement être complété, par exemple avec un indicateur caractéristique de la propension à l'endettement d'une économie.

Noter que la performance économique courante ainsi conçue se situe rigoureusement dans le domaine des ressources (moyens) économiques. Selon l'approche des chapitres 2, ces ressources (moyens) économiques sont, avec d'autres types de ressources (ex. : les ressources institutionnelles de la gouvernance, etc...), transformées en résultats, en termes de qualité de vie/well-being courant, qu'on peut aussi qualifier de performance sociale (ou sociétale) courante. Au-delà de ces mesures courantes, les chapitres 3 concentrent leur attention sur la durabilité/soutenabilité à long terme de ces performances.

Conclusion

Le message essentiel de la Commission est réconfortant pour le vieux comptable national que je suis, même si comme on aura pu le constater j'ai formulé certaines remarques critiques.

Ce message est qu'il est vain de chercher à représenter l'ensemble complexe de phénomènes que recouvrent la représentation de l'activité économique, la qualité de vie et la durabilité du développement par une mesure unique. Le PIB est une mesure de la production, pas du bien-être. Même s'il peut ou doit évoluer, lui-même ou un autre agrégat de la CN ne peut être transformé pour devenir une mesure du bien-être/qualité de vie de la société, ou un indicateur de la durabilité du développement, a fortiori de tout à la fois.

Il ne faut pas confondre les ressources (moyens) parmi lesquelles se placent le PIB et les biens et services économiques qui le constituent et les résultats de la transformation des ressources (parmi lesquelles figurent aussi des ressources non monétarisables) en qualité de vie. Définir et

essayer de mesurer cette dernière appelle un considérable enrichissement des observations, des statistiques sociales et, conjointement, des travaux d'analyse difficiles.

De manière peut-être plus surprenante pour beaucoup, la Commission considère qu'il faut bien distinguer l'observation courante de l'activité économique et de la qualité de vie et l'appréhension de la durabilité du développement au sens strict. Cette dernière relève de modélisations du futur d'une extrême complexité si on entend détecter la non durabilité du développement courant et estimer la distance qui sépare celle-ci d'une situation où la durabilité, c'est-à-dire le maintien de la qualité de vie/well-being courant, serait assurée pour les générations futures.

Implicitement, les approches suivies par la Commission pour éclairer un ensemble aussi vaste de questions ne relèvent pas d'un modèle conceptuel unique, si on entend par là un modèle théorique valable pour représenter à la fois les relations ressources/qualité de vie dans l'observation du présent et les relations présent/futur(s) dans l'analyse anticipatrice de la durabilité. A vrai dire, pour beaucoup d'économistes un tel modèle conceptuel intégrateur existe (il est le cadre théorique dans lequel s'inscrit par exemple l'approche de l'épargne nette ajustée mise en œuvre par la Banque mondiale), mais il repose sur des hypothèses très fortes et très restrictives. Cela suppose notamment que toutes les ressources dont disposent les individus prennent la forme de stocks d'actifs, que la variation de ces stocks de ressources représente la variation de la qualité de vie qui résulte de leur transformation, que tous ces stocks de ressources peuvent être estimés en valeur monétaire, qu'un consommateur représentatif connaît le présent et l'avenir et qu'à lui seul il représente la société.

De telles hypothèses sont clairement irréalistes, comme le note la Commission. Elles ne correspondent pas à l'approche de la définition et de la mesure de la qualité de vie préconisée dans le Rapport. Elles ne peuvent pas s'articuler avec le cadre conceptuel dans lequel les comptes nationaux courants sont établis. La Commission contourne ces difficultés en faisant l'hypothèse que l'on a su mesurer dans le présent la qualité de vie/well-being telle que les chapitres 2 du Rapport la conçoivent. Cette démarche, habituelle chez les économistes, ne met pas à l'abri de certaines ambiguïtés, sur lesquelles j'ai insisté dans mon commentaire.

Un deuxième motif de satisfaction pour un comptable national est que la Commission a insisté pour que l'on tire mieux profit de ce que la CN moderne comporte. La CN a beaucoup évolué en plus d'un demi-siècle dans la représentation d'économies devenues de plus en plus complexes. Il n'est pas évident que les économistes aient dans leur majorité eu conscience de cette évolution. Les analyses de la Commission dans les chapitres 1 ont bien mis l'accent sur des richesses de la CN que des comptables nationaux eux-mêmes parfois ignorent ou sous-estiment. C'est le cas par exemple du traitement des transferts sociaux en nature en provenance des administrations publiques qui enrichit considérablement la mesure des revenus, de la consommation et donc des niveaux de vie des ménages.

Dans une mesure non négligeable, la Commission propose une sorte de repondération des importances relatives accordées à divers éléments de la CN centrale et des comptes satellites (par exemple, l'estimation des services non marchands rendus à l'intérieur des ménages). Elle devrait aussi favoriser le développement d'un pan considérable de mesures, parfois évoquées dans les discussions de CN mais restées trop longtemps en friche. Il s'agit de tout ce qui concerne l'intégration des résultats des enquêtes micro et les agrégats macroéconomiques de la CN et la répartition des grandeurs principales des comptes macroéconomiques des ménages, revenu, consommation, niveaux de vie, épargne, au-delà patrimoines, entre catégories classées selon des critères sociaux essentiels.

Je ne sous-estime ni l'importance de cette sorte de "réhabilitation" de la CN et plus généralement de l'observation statistique, l'une et l'autre un peu trop souvent et trop injustement décriées dans les dernières décennies, ni la difficulté de répondre aux défis que la mise en œuvre des recommandations de la Commission comporte. Celle-ci a souligné à maintes reprises dans le Rapport les extensions nécessaires des observations statistiques. Pensons par exemple à la réalisation régulière d'enquêtes emploi du temps ou d'enquêtes sur le bien-être subjectif. Mais peut-être la Commission aurait-elle pu souligner de manière plus marquée que les travaux d'observation statistique ont un coût et que nos sociétés doivent savoir que ce qu'elles veulent savoir ne tombera pas du ciel.

Peut-être aussi la Commission, - puisqu'elle a fait allusion (Executive summary, § 4) à la fréquente perte de confiance de l'opinion publique dans les résultats statistiques et qu'il est évident que les offices statistiques doivent apprendre à mieux dialoguer avec le public - , aurait-elle dû marquer quelque part un point fondamental qui semble parfois oublié ou sous-estimé dans les débats. La raison d'être de l'observation statistique est qu'elle apporte des résultats que les individus ou les groupes ne peuvent percevoir directement par eux-mêmes. Par conséquent, que ces résultats diffèrent du "ressenti" des citoyens est normal. A partir de là, les discussions critiques de la méthodologie et des résultats statistiques sont elles-mêmes normales, bien sûr.

Il est un message implicite de la Commission à propos de la qualité de vie/well-being sur lequel il convient d'insister. La Commission a évoqué des pistes très nombreuses. Même si elle a marqué des préférences, elle n'a pas proposé de solutions déjà ficelées, mais des problématiques et des démarches méthodologiques ouvertes à des choix divers. Elle s'est efforcée de préciser dans les grandes lignes ce qui peut être demandé aux appareils statistiques officiels : le développement de l'observation, et ce qui relève de choix éthiques qu'il appartient à la société d'effectuer.

Comme le concept de qualité de vie est foisonnant et que ce domaine est très étendu, il me paraît indispensable - si l'on veut éviter le renouvellement décevant de l'expérience dispersée des indicateurs sociaux ou de celle du système de statistiques démographiques et sociales à la Stone - de doter la démarche dans son ensemble d'une grande visibilité à la fois conceptuelle et institutionnelle.

Je propose d'adopter une sorte de bannière fédératrice qui pourrait être "Système d'observation et de mesure de la qualité de vie". Les opérations statistiques elles-mêmes font l'objet de consultations et concertations entre les producteurs et les utilisateurs dans le cadre du Conseil national de l'information statistique et doivent continuer à le faire. Cependant, le système évoqué par l'intitulé proposé va plus loin que l'idée de l'indispensable coordination statistique parce qu'il couvre aussi des travaux d'étude, d'analyse et de recherche, y compris ce qui vise l'élaboration difficile d'indicateurs de synthèse représentatifs en relativement petit nombre. La Commission a bien marqué que la poursuite d'un tel objectif nécessitait des choix normatifs qu'il n'appartenait pas aux statisticiens d'observation officiels d'effectuer. Les analystes et les chercheurs sont de leur côté libres d'introduire dans leurs travaux les choix normatifs qu'ils veulent (sous la réserve déontologique qu'ils mettent ceux-ci en lumière).

Cependant, si l'on veut aboutir à des résultats qui enrichissent et facilitent le débat social, il est souhaitable que certains résultats s'inscrivent dans des démarches concertées impliquant très largement des acteurs divers de la société. Des efforts dans ce sens portent actuellement sur la définition des indicateurs de développement durable large sensu. Le Conseil économique, social et environnemental joue un rôle dans ce processus (cf. la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable organisée conjointement le 20 janvier 2010 par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, le CESR et le CNIS, et préparée par une commission de concertation avec la société civile). Il faudrait imaginer un processus analogue, quoique plus complexe encore, et de longue durée pour le thème de la qualité de vie.

Le point faible - volontaire - du Rapport concerne la comptabilité environnementale courante. Les chapitres 3 se sont concentrés sur la question de la durabilité du développement et ont apporté là-dessus des clarifications essentielles. En revanche ni ces chapitres ni les chapitres 1 (questions classiques sur le PIB) n'ont approfondi les problèmes de comptabilité environnementale courante. Ils n'ont pas proposé de choix entre les solutions divergentes qu'ils ont brièvement évoquées. Ils n'ont pas proposé de pistes nouvelles.

Dans ce domaine, le grand chantier qui s'est amorcé dans les toutes dernières années, à partir de contributions d'analystes de l'environnement et de responsables politiques ou associatifs d'un côté, de quelques comptes nationaux de l'autre, concerne la définition et la mesure des coûts écologiques non payés (coûts potentiels de la dégradation des actifs naturels). La perspective ouverte est celle de l'estimation de la demande finale résidente/nationale aux coûts totaux (coûts économiques payés tels que la CN les enregistre *plus* coûts écologiques non payés). Décisive à mon sens pour la politique environnementale et de développement durable, cette estimation est en même

temps d'une grande complexité ⁴². Cette piste appelle elle aussi des efforts coopératifs de grande ampleur.

Tels sont les axes principaux de développement des investigations statistiques de base, des synthèses de CN, de l'observation et de la mesure de la qualité de vie et de l'estimation des coûts écologiques -supportés par la Nature et non payés par l'Economie- en vue de compter la demande finale aux coûts totaux qui s'imposent dans le proche avenir. J'espère que, pour ce qui les concerne, les recommandations de la Commission joueront effectivement le rôle d'impulsion que la qualité du travail réalisé appelle.

J'aimerais formuler en terminant un autre vœu : que la communauté des économistes se tienne un peu mieux au courant du contenu et de l'évolution de la comptabilité nationale que ce n'est en général le cas et que, pour faciliter cela, la comptabilité nationale trouve ou retrouve une place raisonnable dans l'enseignement économique universitaire au-delà de la portion congrue à laquelle elle a malheureusement été réduite.

⁴² - Dans certains cas, il est possible d'aller assez loin dans cette direction en procédant à des mesures en termes physiques. C'est le cas en particulier de la mesure de l'empreinte carbone, CO₂ ou plus largement gaz à effet de serre, pour chaque composante de la demande finale par produit. A partir de là, on peut essayer de passer à la mesure en valeur monétaire des coûts écologiques associés.

Références

De nombreuses références figurent à la fin de chaque chapitre dans la partie II du Rapport de la Commission. Des bibliographies annotées se trouvent également à la fin de tous les chapitres de "Une histoire de la Comptabilité nationale". Quelques références ont été indiquées dans le présent texte à l'endroit requis.